

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| Editorial .....                                                 | 1  |
| E. Hitegezu : Réflexions sur la Coopération .....               | 2  |
| Mgr. Dandeyne : Que sera une morale pour<br>notre temps ? ..... | 12 |
| A. Niyokindi : Ces jeunes « Nyoni » qui sont-ils ? .....        | 19 |
| Dialogue : Qu'est-ce que la CNUCED ? .....                      | 26 |
| J. Ch. Nduhungirehe : La 3ème session<br>de la CNUCED .....     | 28 |
| P. Mwingi : L'initiation chrétienne des jeunes.....             | 36 |
| S. Niyibizi : La population rwandaise.....                      | 53 |

# DIALOGUE

DIALOGUE N° 34  
Sept.-Oct. 1972

Paraît tous les deux mois. Il publie des articles intéressant la vie chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, en particulier au Rwanda.

## Abonnements : Rwanda : Un an : 300 frs. rwandais

Banque Commerciale du Rwanda n° 3778 Kigali  
ou par mandat-poste Dialogue B.P. 572 Kigali  
ou par un Economat Général.

Etranger : Un an : 300 frs. belges  
CCP 313.66 Abbé J. Massion, Bruxelles.

## Editorial

Nous nous excusons tout d'abord pour le retard avec lequel ce numéro de la revue vous parvient. La période des vacances, qui a vu le départ en mission ou en congé, de plusieurs membres du comité de rédaction, n'a pas permis la publication de ce numéro au cours des mois de septembre et d'octobre.

Des thèmes complémentaires dominent dans le numéro que nous vous présentons : ceux de développement et de coopération ceux de jeunesse et de démographie.

Ce numéro commence par un texte de Monsieur le Ministre E. Htavyezu sur le problème de la Coopération. Ce texte aurait dû être suivi des réactions qu'il a provoquées chez un Coopérant; les absences, dues aux vacances, n'ont pas permis cette publication.

Après quelques réflexions de Monseigneur Dondeyne sur la Morale pour notre temps, ce numéro contient un extrait d'un livre, qui sera publié aux Editions Rwandaises, sur la jeunesse délinquante au Rwanda.

Deux articles, un sur la CNUCED, l'autre sur la session de cet organisme à Santiago du Chili, nous ramènent au problème de la Coopération et du Développement.

Quand doit se faire l'initiation chrétienne des jeunes ? Quand faut-il recevoir le baptême ? Le P. Moingt répond à cette double question dans un article, sans doute assez ardu mais éclairant par l'analyse qu'il fait des différentes opinions en présence.

Une conférence de M. Niyibizi, professeur de l'U.N.R., termine ce numéro; après une étude de l'évolution de la population rwandaise à partir de l'époque où il a pu avoir des données sûres à ce sujet, cet article nous donne quelques perspectives d'avenir en ce domaine.

# Réflexions sur la Coopération

## Note de la Rédaction

Ces réflexions sont extraites d'un discours prononcé par Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement en présence des différents ambassadeurs accrédités auprès du Gouvernement Rwandais.

## QU'ENTENDONS-NOUS PAR COOPERATION ?

La coopération au développement est un phénomène récent qui tire ses origines des périodes des deux dernières guerres mondiales, singulièrement avec le plan Marshall (1949) dont l'objectif était la reconstruction de l'Europe alors dévastée par la guerre.

Les pays qui ont suivi cet exemple, notamment l'élargissement de l'espace territorial pour atteindre un taux de croissance suffisant pour chacun d'eux, la nécessité des échanges culturels, scientifiques et technologiques ainsi que la division du travail.

Le mouvement de coopération entre les pays riches et les pays dits du Tiers-Monde s'est développé après la vague de décolonisation qui a donné naissance à de nouveaux Etats indépendants mais placés devant de multiples problèmes qu'il fallait apaiser pour sauvegarder leur souveraineté et se tailler une place dans le concert des Nations.

D'autre part, c'était un honneur, pour ne pas dire un devoir moral pour les anciens dominateurs, de convertir leur politique d'exploitation en politique de coopération encourageant ces nouveaux partenaires à poursuivre harmonieusement leur développement par l'entretien et l'expansion des marchés et des industries déjà créées ou implantées, désormais profitables au progrès de tous.

Il est évident que pour les pays qui n'ont pas participé à la colonisation la motivation était de tout autre genre.

Ainsi peut-on dire que la coopération au Développement est la concrétisation de l'aspiration des peuples tant à la justice qu'à l'humanisme. Mais que ne voit-on pas s'y mêler la sauvegarde d'intérêts égoïstes ! D'où la complexité du problème quand on analyse chaque relation particulière entre le donateur et le bénéficiaire.

Quant à nous, nous pensons qu'une aide financière et technique devrait être fournie à des conditions peu onéreuses, être inspirée uniquement par l'esprit de justice et humanitaire, être dépourvue de toute arrière-pensée égoïste, impérialiste, néo-colonialiste ou toute autre manœuvre du même genre qui gêne la liberté des gouvernements et le libre épanouissement de leurs populations.

Dans cette optique, si le fruit de la coopération ne peut totalement redresser le déséquilibre séculaire créé par les relations de l'histoire du passé, il peut néanmoins, dans une certaine mesure, l'atténuer et favoriser la réalisation de l'aspiration de l'humanité à la paix mondiale et à la liberté, sans lesquelles le riche reste prisonnier de l'inquiétude et de l'instinct de conquête, tandis que le pauvre est brisé, harassé par la nécessité de satisfaire ses besoins primaires. Nul doute que cet état peut prédisposer l'homme à toutes sortes d'attitudes et d'agissements pour s'assurer l'épanouissement auquel il a droit !

Le rapprochement des peuples par une coopération sincère est nécessaire, voire indispensable, mais il faut que cette coopération soit guidée par une éthique de solidarité et d'efficacité.

Le Président de la République Rwandaise parlant de l'aidé étranger nous dit : "l'aide, d'où qu'elle vienne, sera la bienvenue si elle est une aide authentique et si elle n'empêche pas sur notre option, laquelle consiste à réserver la priorité à ce qui directement ou indirectement, mais réellement, contribue à l'élévation progressive des niveaux de vie de l'ensemble de la population". Pourrivanant et évoquant le problème cuisant de la rareté de capitaux intérieurs, le chef de l'Etat rwandais ajoute :

"La diplomatie rwandaise est donc axée sur une politique constructive de coopération entre nations. Une telle coopération au développement ne constitue pas, à nos yeux, une annexion, mais un droit pour les pays sous-développés et un droit de justice internationale pour les pays les plus riches. Mon Gouvernement considère qu'il serait, non seulement simpliste, mais totalement erroné de la considérer avec des yeux paternalistes et sous l'angle de l'aumône et de la mendicité.

L'assistance et la coopération technique étrangères sont un élément de l'équilibre du monde... Il s'agit de la répartition plus équilibrée des biens matériels et spirituels. Qu'on lui enlève donc les petits calculs de recolonisation égoïste ou de formation de marchés faibles et unilatéraux."

Les aînés doivent donner aux pays sous-développés les moyens de se développer.

## DEUX FORMES D'AIDE EXTERIEURE

Excellences Messieurs les Ambassadeurs,

L'aide extérieure au Rwanda est de deux formes : multilatérale et bilatérale et, dans leur exécution, les deux formes d'aide ont connu des réussites mais aussi des faiblesses.

Mais les enseignements tirés du passé doivent nous servir de guide, que ce soit du côté du donateur, que ce soit du côté du bénéficiaire.

a) Le montant de l'aide : Le montant des aides accordées devrait être augmenté en volume par les pays qui aident, mais en même temps des critères plus objectifs devraient entrer en ligne de compte pour la répartition des quotas. Notamment :

- l'élimination des facteurs contraignants prévalant dans chaque pays. Pour le Rwanda qu'il nous suffise de mentionner à titre exemplatif : l'insuffisance de voies de communication diversifiées, l'insuffisance des structures d'accueil pour des investissements de base préparant une industrialisation sensu lato du pays (écoles, équipement social, énergie, etc.), faible diversification du commerce extérieur actuellement fortement tributaire des marchés et des prix mondiaux.

- la croissance démographique : Le Rwanda a une population de plus de 3 millions et demi avec un taux de croissance moyen de 3,2 %, ce qui implique, pour un développement harmonieux, un taux de croissance de la production supérieur à ce taux. La deuxième décennie pour le développement des Nations estime qu'un taux moyen de croissance annuelle du produit intérieur brut par habitant dans l'ensemble des pays en voie de développement pendant la décennie devrait être d'au moins 3,5 % et permettrait de doubler le revenu par habitant en l'espace de deux décennies.

b) Respect de l'indépendance : Les aides accordées annuellement ou étalées sur une plus longue période devraient, pour être efficaces, respecter les priorités exprimées par le Gouvernement.

En effet, comme il a été souligné à plusieurs reprises le manque de respect de cet impératif primordial conduit fatalement le pays bénéficiaire à subir l'aide et celle-ci elle-même devient à la longue un instrument de pression et de néo-colonialisme qui pousse le pays vers une spécialisation orientée vers l'extérieur. Le Rwanda n'empêche pas le profit, mais il demande en contre-partie que les nationaux participent le plus possible, à ce profit.

La tendance actuelle qui consiste à diviser le pays en de petites zones d'influence flanquées d'étiquettes de propriété pour le compte de donateurs de fonds, ne fait que dé-

voier la marche sournoise d'un impérialisme machiné par quelque agent attaché qui considère que l'aide de son pays ou de son organisme doit être un moyen rentable à l'instar des relations des colonies avec les métropoles.

c) Charge du budget : L'expérience de l'utilisation des fonds d'aide extérieure montre que beaucoup de donateurs assortissent leur aide de conditions selon lesquelles cette aide doit être utilisée et vont même jusqu'à en faire une condition si ce n'est du démarrage des projets. Par exemple :

a) Ils lient la libération des crédits à la présence des techniciens de leurs pays et de leur choix;

b) Ils exigent l'élaboration de dossiers techniques de même qualité que ceux qui peuvent être établis dans leurs propres pays où existe une administration jouissant d'une longue expérience et possédant un grand nombre de techniciens qualifiés, sans tenir compte des conditions qui prévalent dans le pays;

c) Ils mettent au premier plan l'exécution de projets spectaculaires à forte intensité de capital qui souvent sont inadaptés aux conditions locales d'une économie où abonde une forte main-d'œuvre;

d) leurs critères d'appréciation sont typiquement capitalistes et visent un profit immédiat occultant des critères plus adaptés au stade de notre développement : notamment, le rendement social des investissements;

e) certains chargés de missions exploratoires ou d'identification des projets basent leurs conclusions sur des données inadéquates soit au stade économique soit aux options fondamentales prises par notre pays.

Toutes ces conditions préliminaires provoquent des retards injustifiés surtout quand elles se surchargent de longues lenteurs administratives et de formalités conventionnelles...

Une mention particulière doit être faite de la question de "l'aide liée".

En cette matière d'aide liée, spécialement en ce qu'elle concerne les achats et les contre-parties, le Rwanda, à l'occasion des négociations des crédits, a toujours exprimé son point de vue :

- les achats de matériel devraient respecter la libre concurrence du marché, le choix étant laissé au Rwanda sans aucune obligation tacite ou expresse d'acheter dans tel ou tel pays.

- Les contre-parties devraient être supprimées ou du moins ne représenter qu'une fraction symbolique de l'aide accordée.

Pour donner suite à ces souhaits, il faudrait mettre en application les recommandations du rapport de la Commission qui présidait l'ex-premier Ministre du Canada, M. L. Pearson :

- 1) mise en marche d'une étude des principaux profits et pertes qu'entraînerait pour les balances de paiements des différents pays, l'abandon de l'aide liée.
- 2) Convocation d'une conférence des principaux pays donateurs pour examiner les possibilités de supprimer progressivement l'aide liée tant multilatérale que bilatérale.
- 3) Accord des pays fournisseurs de l'aide pour que celle-ci soit utilisée pour les achats dans d'autres pays sous-développés.

Ces recommandations jouissent de notre appui total dans leur principe de la recherche de l'équité et de l'efficacité; mais nous aurions souhaité qu'elles soient plus précises, plus catégoriques et plus engageantes.

Certains donateurs obligent le bénéficiaire d'acheter dans leur pays et de ce fait :

1. Une part non négligeable des fonds est automatiquement rassemblée quelques comptabilisée comme entrée de capital. Certains vont même jusqu'à garder dans leurs banques les montants destinés à pareille marche.
2. Le bénéficiaire de l'aide contraint à un seul marché doit accepter n'importe quelles conditions lui offertes même avec les abus que cela peut comporter :
- installation de monopoles;
- qualité non compétitive de la marchandise, etc., etc.

A côté de cette obligation d'acheter dans le pays donneur, mentionnons la condition de "contre-partie", ou de "contre-aide" qui consiste en :

1. Le paiement de toutes les dépenses en monnaies locales; rétribution du personnel de contre-partie, dédouanement de matériel, assurance, fonctionnement de véhicules, location ou fourniture de bureaux, indemnités de déplacement, etc.
  2. Participation dans le traitement des agents de l'assistance technique dont le montant mensuel atteint environ 2,5 millions soit 30 millions par an.
- Les montants de contre-partie sont tellement élevés que quelquefois les gouvernements sont obligés de ne pas accepter les aides qui leur sont proposées, à cause de cette situation dommageable que crée ce genre d'exigence, au risque de multiplier des projets inflationnistes.

En plus les contre-parties empêchent les pays de disposer de crédits nécessaires pour entreprendre d'autres opérations de développement jugées nécessaires, mais refusées par des donateurs d'aides extérieures, parce que non confortables à leur "biblie" de l'aide au développement.

#### ASSISTANCE EN PERSONNEL

A propos du facteur humain dans le long processus de développement, l'économiste Américain K. Galbraith s'exprime ainsi : "Dans les stades initiaux le développement exige sans aucun doute possible, que soient créés les organes administratifs et qu'il y ait un noyau de gens instruits pour édifier le système administratif et le restreindre... il faut élargir les masses pour qu'elles puissent participer à l'activité économique, pour que les esprits s'ouvrent aux nouvelles méthodes et aux nouvelles techniques".

Ces paroles émanant d'un éminent penseur tel que K. Galbraith qui s'est tant penché sur les problèmes de développement des nations, se passent de commentaires.

La nécessité d'une administration organisée capable de gérer la chose publique, la nécessité d'éduquer le peuple pour le rendre réceptif aux nouvelles idées y sont exprimées lapidairement mais clairement.

Pour la bonne réussite de la Coopération en personnel, il est à souligner cependant que se posent certains critères fondamentaux en ce qui concerne le recrutement des Assistants Techniques.

Les Assistants Techniques devraient présenter les critères suivants :

- une bonne formation professionnelle correspondant à la description de poste : les recrutements ne devant se justifier que par l'absence d'éléments rrwandais de mêmes qualifications;
- une stabilité dans les postes aussi longtemps que la mission du technicien n'est pas terminée : aussi le contingentement de jeunes qui veulent se faire exempter de leur service militaire ne pourrait être qu'un pis-aller;
- la volonté dans le chef des techniciens de communiquer à leurs homologues Rwandais leurs connaissances scientifiques, professionnelles sans faire grand cas de petits calculs d'intérêts personnels qui paralysent, chez certains techniciens à courtes vues et égoïstes, la volonté de communication.

En ce domaine de formation, les efforts ne sont pas destinés uniquement aux agents de l'assistance technique, mais aussi aux pays et aux organismes fournisseurs d'aide au développement.

loppement : à technicité égale il faut oser confier les responsabilités égales, d'autant plus que la plupart de nos diplômés universitaires ou d'écoles supérieures ont reçu leur formation dans ces mêmes pays. Il est dès lors incompréhensible que les projets s'arrêtent en attendant de recruter un étranger alors qu'il y a un Rwandais immédiatement disponible et offrant les capacités requises. Nous demandons que des Rwandais puissent être acceptés pour diriger et gérer les projets.

L'aide en personnel ne doit pas être prise ou proposée à la légère, car elle comporte plusieurs éléments, qui, si on n'y fait pas suffisamment attention, peuvent décevoir toutes les bonnes volontés et constituer une aide liée la plus onéreuse parce qu'elle est à la fois psychologique et financière.

Psychologique - elle agit sur l'administration locale par ses conditions de mise en place : en effet, non seulement un technicien étranger peu consciencieux est le pire des espions, mais encore les conditions matérielles qui sont mises à sa disposition sont à même de provoquer des réactions négatives chez les nationaux si le gouvernement ne peut leur donner les mêmes avantages : logement, véhicules, aisance ménagère, etc...

Financière - ainsi que nous l'avons dit, le gouvernement doit supporter une partie des frais exposés pour les techniciens, de ce fait le recrutement des techniciens revient à renoncer au recrutement de cadres locaux ou à la révision de leurs salaires.

Les gouvernements donateurs de l'assistance technique devraient renoncer aux contre-parties dans les salaires et autant que possible assurer les moyens logistiques des techniciens qu'ils envoient dans le pays, même s'il faut réduire les effectifs.

En cette matière, il est souhaitable :

1. que le programme d'aide en personnel soit respecté,
2. que la procédure de recrutement soit suivie scrupuleusement,
3. que le personnel de l'assistance technique soit intégré dans l'administration centrale pour ce qui est des obligations de l'employeur et de l'employé.

Il est en effet, un fait certain que le capital et d'autres ressources, même très abondantes, ne serviraient à rien du tout s'il n'y a pas des hommes intégrés dans une structure adéquate pour les valoriser. Ces hommes seront aussi bien le politicien que le technicien, aussi bien l'employé que l'employeur... Or, dans les pays sous-développés, les hom-

mes sont abondants, mais les cadres qualifiés pour répondre aux impératifs de développement sont plutôt rares. Placé dans les mêmes conditions que tous les autres pays sous-développés, le Rwanda s'adresse donc aux pays amis pour leur emprunter leur technique et leur savoir-faire pour suppléer à l'insuffisance en cadres locaux.

Je dis bien suppléer à l'insuffisance, car notre préoccupation principale est une rwandisation rapide et efficace de tous les secteurs économiques tant publics que privés.

L'aide financière pour les bourses d'études et de stages que nous recevons des amis est dès lors inscrite en première priorité. Certes la plupart des fournisseurs de l'aide n'ont pas encore apprécié à sa juste valeur l'élément-homme et, pourtant, leur grandeur vient du fait qu'ils ont des hommes ! C'est pourquoi nous tenons à réitérer notre profonde gratitude à tous ceux qui ont aidé pour la construction de nouvelles écoles et nous ont fourni leur équipement. Ici, permettez-moi une mention spéciale à l'adresse du F.E.D. qui vient d'achever un lycée à Kigali pour les jeunes filles, une école supérieure d'agriculture à Butare et qui, prochainement, ouvre les chantiers pour les bâtiments de l'Institut Pédagogique National et de la Faculté de Médecine. Citons également la France qui entreprend bientôt la construction d'un lycée; la Belgique qui finance et gère le Centre de Formation de Murambi et qui a donné son accord de principe pour la construction d'une école primaire avec internat de 1.000 places pour les enfants de fonctionnaires sujets à des mutations; le programme des Nations-Unies pour le Développement qui assure l'assistance technique et logistique au fonctionnement de l'Institut Pédagogique National; la Suisse qui a réalisé le Collège Officiel de Kigali; le Luxembourg à qui nous devons l'Institut Kayibanda de Rwamagana; le Canada qui aide à l'extension et au développement de l'Université Nationale. Il ne pourrait être omis de mentionner les diverses institutions et associations confessionnelles qui participent à la formation de notre jeunesse.

Le Rwanda bénéficie d'un grand nombre de techniciens fournis par les pays et les organismes qui accordent aussi l'aide financière.

L'effectif total dépassait 570 unités en 1970 dont plus de la moitié sont les Belges et les Français ensemble, tandis que les pourcentages des autres assistances techniques par origine, variant de 0,2 à 0,8 %. Ce chiffre est actuellement dépassé étant donné que les recrutements se sont poursuivis durant l'année.

Les agents de l'Assistance technique sont répartis dans les secteurs de l'activité nationale et partout ils ont donné satisfaction, c'est pourquoi je tiens à leur rendre hommage et à leur exprimer notre gratitude pour leur collaboration à la réalisation de nos programmes. Les résultats positifs qu'a connus notre économie, spécialement durant les trois dernières années du Plan National de Développement sont dus, dans une certaine mesure, à leur dévouement et à leur ténacité.

A cette occasion, je voudrais aussi être l'interprète des techniciens pour vous demander, dans la mesure du possible, de les aider à remplir leur mission sans être gênés par des conditions matérielles inadéquates : logement, diverses indemnités, équipement logistique, que le Rwanda n'est pas en mesure de fournir étant donné son faible niveau de budget. Je saurais gré à vos Excellences de bien vouloir prendre en considération cette requête et de l'examiner dans un sens plutôt positif.

#### LES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX (O.N.G.)

Au cours de cet exposé sur le fonctionnement de l'aide extérieure pour le développement, je m'en voudrais de passer sous silence les organismes dits non-gouvernementaux qui interviennent dans la réalisation du programme.

Dans cette catégorie sont classées toutes les organisations et les associations, généralement A.S.B.L. qui oeuvrent dans le pays avec leurs fonds propres ou avec des fonds mis à leur disposition par le gouvernement pour exécuter un programme bien déterminé.

Les Organismes non-gouvernementaux en oeuvre au Rwanda ont des activités orientées principalement vers : le développement communautaire et l'animation rurale (AIDR, Rocca-Rwanda, V.F.P., I.B.O., I.V.A.), l'artisanat, l'enseignement et la formation; leur action se passe donc au milieu de la population.

Ceci montre combien le personnel de ces Organismes non-gouvernementaux doit être judicieusement choisi. Les aventuriers hippies seront voués à l'échec de même que les jeunes gens inexpérimentés qui se font enrôler pour éluder le service militaire.

#### PREMIERS AU BON FONCTIONNEMENT DE L'AIDE EXTERIEURE PUBLIQUE

Au cours de notre exposé, chaque fois que l'occasion se présentait, nous avons signalé les diverses causes qui nuisaient à la réalisation des projets et l'utilisation de l'aide au profit réel du pays et de sa population. Nous avons constaté que :

a) les crédits inscrits connaissent des difficultés de déblocage dues principalement aux lenteurs administratives et à d'autres exigences, pourant d'importance relativement secondaire;

b) les secteurs prioritaires inspirés par les impératifs d'un développement national démocratique ne sont pas respectés; ces divergences de vues nées des incompatibilités d'intérêts sont à l'origine des tractations sans issue et du gel des crédits;

c) le plus grand pourcentage des crédits est utilisé pour rémunérer le personnel étranger attaché aux projets spécifiques ou d'assistance technique;

d) les nationaux, même compétents sont, dans beaucoup de cas refusés comme chefs de projets et dans ce cas les projets restent en veilleuse en attendant le recrutement d'expatriés qui est parfois long.

Le bilan qui vient de vous être exposé, quelque concis et incomplet à bien des égards qu'il soit, montre que des efforts volontairement consentis sont encore à fournir afin de rendre la Coopération au développement plus authentique et de mettre les fruits qu'elle porte au service de l'indévidu et de la collectivité.

Excellences Messieurs les Ambassadeurs, en terminant je voudrais vous demander d'être de bons interprètes objectifs auprès de vos gouvernements et de leur transmettre comme à tous vos peuples l'expression de gratitude et de fraternité du peuple rwandais. J'émetts les vœux les plus sincères d'un renforcement toujours accru des relations fraternelles et amicales qui ont toujours guidé la coopération du Rwanda avec d'autres peuples et ce pour une même devise "La Coopération pour le Progrès et la Liberté des Nations".

Vive la Coopération et la Solidarité de l'humanité libre !!

E. HIRAYEZU

## Que sera une morale pour notre temps ?

Une morale pour notre temps sera une morale repensée, mise à jour en fonction de notre temps, dans la ligne du Concile.

Cela impliquera surtout :

a) Un resserrement. Une morale pour notre temps devra manifester une fidélité renouvelée à l'idéal évangélique. Elle doit retourner aux sources de la morale chrétienne.

b) Une ouverture aux situations de notre temps. Cette morale devra s'ouvrir plus largement à l'homme concret de notre temps.

Elle devra tenir compte de ses aspirations psychologiques et culturelles. L'homme moderne, dans notre société, est un homme plus adulte, moins naïf, plus indépendant, plus responsable.

Une morale selon laquelle ce serait toujours le prêtre ou le théologien qui devrait dire à l'homme ce qu'il doit faire, qui lui présenterait ce qu'il a à faire comme du pain déjà coupé et mûché d'avance, ne serait plus adaptée.

Il est évident que des hommes mariés qui ont un sens moral et chrétien doivent aussi inventer, savoir ce que comporte l'idéal moral évangélique en matière de morale conjugale et sexuelle. Et cela peut et doit changer, non pas dans les grands principes, mais dans tout le climat concret, parce que l'homme moderne est un homme plus adulte, aussi moralement, et plus capable d'exercer ses responsabilités; alors que dans l'ancienne société, il était plutôt considéré comme un enfant qui devait tout recevoir de ceux qui étaient les spécialistes en la matière.

- Elle devra aussi tenir compte de la situation économique et sociale de notre temps. Nous vivons dans un monde qui devient un et où le prochain n'est plus simplement celui qui est tout proche physiquement. Aimer notre prochain comme nous-mêmes, c'est éternel si on veut, c'est évangélique. Au Moyen-Âge, se mêlait que ceux qui étaient tout proches, ceux de la famille et ceux de la même région, puisqu'il n'y avait pas de relations avec les autres régions. Tandis que pour nous, le prochain, cela devient l'humanité universelle étant donné que le monde se fait géographiquement, physiquement, culturellement un. Nous ne sommes plus dans un monde fermé, nous

sommes ouverts au monde entier. Nous sommes co-responsables du tiers-monde, ce qui n'avait aucun sens autrefois puisqu'on ne savait même pas qu'il existait.

- Elle devra enfin tenir compte de la sensibilité spirituelle et morale de l'homme de notre temps.

Chaque époque est sensible à certaines valeurs morales plutôt qu'à d'autres. Tout comme il y a une sensibilité esthétique : l'art moderne dit certaines choses alors qu'autrefois cela n'aurait rien dit du tout. La mode qui change tous les ans et même deux fois par an, signifie qu'on est sensible à certaines formes du vêtement qu'autrefois on trouvait ridicules, c'est une forme de sensibilité.

La même chose existe aussi en morale. Un exemple : nous, nous sommes sensibles à la responsabilité, et au courage exercés par la responsabilité, plus qu'à la bonne obéissance ! C'est ainsi que certains comportements actuels sont considérés comme importants, alors qu'autrefois on aurait crié au scandale. Si le Cardinal Suenens avait publié, il y a dix ans, ce qu'il a dit dans les I.C.I., on aurait trouvé cela abominable, tandis que maintenant, on trouve que c'est courageux. Voilà la différence ! De fait, il faut un certain courage surtout quand on sait qu'on aura des difficultés et que c'est plus facile de se taire. Il y a donc une sensibilité mêlée dans l'appréciation des vertus morales; certaines vertus deviennent premières, beaucoup plus importantes que d'autres. C'est cela une morale pour notre temps.

### RETOUR A L'IDÉAL MORAL ÉVANGÉLIQUE

Pour nous, la première chose que nous avons à faire, c'est de réfléchir à l'idéal moral évangélique.

Comme tout idéal moral, il est exprimable dans un modèle, qui est Jésus-Christ. Être chrétien, ce n'est pas simplement dire ce que le Christ a dit et prêcher son message, c'est vivre ce qu'il a dit et l'imiter. Un disciple, ce n'est pas quelqu'un qui est enseigné, qui est élève, mais quelqu'un qui suit le Maître et essaie de vivre à son image.

C'est-ce qui caractérise l'idéal moral de l'évangile tel que Jésus nous l'a présenté, tel qu'il l'a lui-même vécu ? Il comporte un certain nombre de traits extrêmement importants, et très actuels d'ailleurs. Quatre traits surtout lui sont propres. On pourrait les trouver (plus ou moins) dans d'autres morales, mais on les trouve ici d'une façon vraiment unique.

#### 1. L'exigence de vérité

Il y a d'abord dans l'évangile une exigence de sincérité-

té, de vérité ou mieux de véracité. Ce qui implique le rejet de tout faux-semblant, mensonge et hypocritisme.

C'est certainement un des traits les plus spécifiques et les plus typiques de la personnalité morale de Jésus. Sa passion pour la vérité, son indignation à l'égard du mensonge et de tout faux semblant se traduit en termes évangéliques, par son anti-pharisaïsme. Il s'agit de rejeter le pharisaïsme au sens large du mot, c'est-à-dire l'écart, la distance, le fossé entre ce qu'on dit et ce qu'on fait ; sinon ce qu'on dit devient une façade, de l'hypocrisie, une moralité de façade, du formalisme, un légalisme servile. Notre-Seigneur s'émotive quand il est devant de l'insincérité, il est très dur même. Dans le sermon sur la Montagne, il y a beaucoup de choses qui s'y rapportent :

- "Que ta parole soit oui, oui ; non, non."
- "Ne juge pas, tu ne seras pas jugé."
- "Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'oeil de ton frère et ne vois-tu pas la poutre qui est dans le tien ? Hypocrite ! enlève d'abord la poutre dans ton oeil, ensuite tu verras assez clair pour enlever la paille dans l'oeil de ton frère."

On sent que Notre-Seigneur n'épargne personne, pas même les dignitaires et les puissants, politiques ou sacerdotaux ; il pratique une espèce d'héroïsme à l'égard de la vérité, de la véracité.

On pourrait dire que cet idéal évangélique est quelque chose de très actuel. Nous vivons encore dans un monde de mensonges, de malhonnêtetés, d'injustices ; et tout cela sous de faux couverts, celui du progrès et d'autres événements semblables.

Beaucoup de choses iraient mieux dans le monde s'il y avait plus de vérité, un peu partout : dans les relations familiales, dans le monde des affaires, la politique, les relations internationales. Il s'agit de quelques choses de très positif. Cela n'exige pas simplement de ne pas mentir - avec ça, on ne va pas loin - mais d'une sincérité, d'un effort pour mettre en accord nos actions avec nos beaux discours. C'est ce que Congar a appelé "la vérité des gestes vrais". C'est d'ailleurs un des thèmes de la contestation : les jeunes contestent la société mensongère.

## 2. Le détachement

C'est un deuxième trait de la morale de l'évangile. Il est, au fond, une forme de liberté vis-à-vis de tout ce qui rend l'homme esclave, y compris ses propres créations culturelles. On le trouve aussi dans le Sermon sur la Montagne,

qui est précisément un discours, un assemblage de sentences d'ordre éthique, de morale.

Vous avez sûrement souvenir de ce thème qui revient souvent dans l'Evangile : ne te fais pas trop de soucis... Ce qui veut dire, au fond : ne sois pas esclave. Jésus le dit clairement : "Ne sois pas trop préoccupé de ta vie, de ce que tu mangeras, de ce que tu boiras, comment tu t'habilleras. La vie ne vaut-elle pas plus que ta nourriture et ton corps plus que le vêtement ? Ne te fais pas de soucis pour le lendemain, à chaque jour suffit sa peine."

L'homme peut devenir esclave, même de ses propres créations et de ses propres richesses, de ce qu'il produit pour se libérer, et peut finalement devenir l'esclave de l'abondance. En face de ce danger, Jésus recommande la liberté, le détachement.

Il est évident que cet appel évangélique ne signifie pas le mépris du souci quotidien de l'existence terrestre ; on sent bien que Notre-Seigneur parle ici en poète, il insiste sur un aspect et semble négliger l'autre. Quand il dit : Ne te préoccupe pas de ta vie, ni de ce que tu mangeras ou boiras, ni comment tu t'habilleras, il donne l'exemple des oiseaux du ciel dont le Père s'occupe et des lys des champs qui sont mieux parés que Salomon. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas nous préoccuper de notre habillement et que, l'hiver, nous aurons comme les oiseaux des plumes qui vont nous servir pour nous protéger du froid ! C'est une manière poétique de se faire comprendre : "Ne sois pas trop préoccupé de..." reste libre à l'égard d'autres choses". C'est un appel à la mesure, à la modération.

Et cela est important à la fois pour l'amour du prochain et pour l'ouverture à Dieu. Comme dit Thomas Merton, ce journaliste Américain devenu trappiste, dont on a beaucoup parlé autrefois et qui est mort il y a peu : "Dieu ne peut pas planter sa liberté en nous, si nous sommes nous-mêmes des prisonniers de tous nos désirs, de tout ce que nous faisons, si le ne désire pas moi-même être libre."

Cet idéal de détachement et de mesure est aussi très actuel dans ce qu'on appelle une "société de consommation et de production", où l'homme devient vraiment le prisonnier du progrès ; où il n'est plus intéressant d'être homme, tellement on est esclave de tout ce que la société moderne doit produire et consommer pour pouvoir vivre. L'homme en devient finalement la victime.

## 3. L'amour des frères

Un troisième trait de l'idéal moral évangélique, c'est l'amour fraternel sans distinction de personne : "Tu aimeras

Dieu par dessus toutes choses et tu aimeras ton prochain comme toi-même. Ces deux choses sont inséparables" dit Notre-Seigneur. L'un ne peut aller sans l'autre.

Et quand on demande qui est ce prochain qu'il faut aimer comme soi-même, Jésus est clair : ce ne sont pas simplement les parents, ceux du clan ou du groupe; c'est l'étranger, c'est n'importe qui parce qu'il est un enfant de Dieu, une créature de Dieu. Rappelez-vous le Sermon sur la Montagne et le fameux chapitre 27 de St Matthieu qui raconte le jugement dernier, où il ne s'agit pas seulement du jugement des chrétiens, mais des peuples.

Le critère dont le Juge Jésus-Christ se servira pour juger, c'est le souci des frères et surtout des plus pauvres : "Ce que tu as fait au moindre des miens, c'est à moi que tu l'as fait". Evidemment, c'est extrêmement typique et neuf dans l'histoire de la civilisation, de la culture et de l'éthique. C'est aussi ce qu'il y a de plus révolutionnaire dans l'évangile.

Cette recommandation est d'une actualité énorme, étant donné que le monde se fait un et que ce prochain n'est pas quelqu'un en l'air ou tout simplement le prochain avec qui nous vivons tous les jours. Le fait que le monde se fait un entraîne comme conséquence que n'importe quel homme devient notre prochain et se trouve englobé dans cette obligation de l'amour fraternel. En ce sens, le christianisme a une chance unique en ce moment de laisser voir son véritable visage, et de se montrer dans le monde comme porteur d'une bonne nouvelle, celle de l'Evangile.

Au Concile, la Constitution Pastorale "L'Eglise dans le monde" a été surtout consacrée à cela, surtout dans la seconde partie : paix, justice, économie meilleure. En ce moment-ci le christianisme veut vraiment s'orienter dans ce sens, avec le danger d'oublier l'amour de Dieu ! Il n'y aurait plus que le souci des hommes et leur développement qui compte chez certains, alors que ce sont les deux qui sont nécessaires et inséparables. C'est à partir de l'amour de Dieu et dans l'amour de Dieu que se développe cette exigence qu'est l'amour du prochain, à l'image de l'Amour universel du Père.

#### 4. La révélation

L'éthique évangélique se présente comme une morale révélée; elle repose sur la révélation.

Cela ne veut pas dire qu'elle est tombée du ciel un jour "comme ça", comme un livre, comme un code qui nous dirait ce que nous avons à faire. Non, cela veut dire que la morale évangélique s'appuie sur ce fait historique : la pro-

phétie de Dieu en Jésus-Christ. Dieu qui s'est montré comme l'Amour en Jésus-Christ. C'est cela la révélation au sens biblique du mot.

C'est un événement historique : Dieu s'est communiqué, révélé lui-même dans des faits historiques et entre autres, en Jésus-Christ. Cet aspect est important et on risquerait de l'oublier. Précisément, il fait que la morale évangélique peut intégrer tout ce qu'il y a de valable dans les morales non-chrétiennes et peut donner à ces morales non-chrétiennes ce qu'on appelle au fond la morale naturelle - un sens et des motifs nouveaux, une inspiration, une motivation et aussi des exigences nouvelles, comme je l'ai déjà dit.

"C'est une morale révélée" : c'est là une expression très dangereuse ou plutôt, qui est assez mal comprise. La morale chrétienne est comme la conséquence d'une meilleure connaissance de Dieu en Jésus-Christ. Quelqu'un pour qui Dieu est devenu une réalité à travers Jésus-Christ, c'est quelqu'un qui sera meilleur pour les hommes et vivra d'une morale plus élevée.

Nous devons redécouvrir qu'il y a une relation entre prière et vie de tous les jours. Une prière bien comprise éveille le sens de quelque chose de plus grand que soi-même. Non au sens de quelque chose qui cherche Dieu et formule, mais au sens de quelque chose qui cherche Dieu et pour qui Dieu devient le domaine essentiel, l'Amour qui dépasse toute chose. Si Dieu devient Dieu pour l'homme, celui-ci s'ouvre à toute la création.

Il y a aussi le modèle. Un autre modèle que Jésus-Christ, mais qui n'a fait que reprendre Jésus-Christ et qui incarne l'idéal moral évangélique, c'est Saint François d'Assise : il a cherché Dieu et il termine sa vie par un hymne à la création, par l'amour de toutes les créatures à partir de l'amour de Dieu. Ce n'est pas séparable. Par contre, un amour de Dieu qui ne conduit pas à cela est probablement faux, plus amour de soi-même que de Dieu.

La faiblesse morale est beaucoup moins importante que le désir positif d'être juste et bon. Bien souvent nous avons mis l'accent sur de petites choses. Quand les gens allaient à confesse, c'était surtout pour s'avouer un certain nombre de distractions qu'ils avaient eues, et autant de mauvaises pensées et aussi des chutes d'ordre sexuel... C'était presque l'essentiel de la vie morale, alors que si, dans un certain sens, c'est important, nous sentons quand même que la morale chrétienne est autre chose que cela.

Dire qu'on a foi en Dieu, parler beaucoup de Dieu, et en même temps avoir une morale où Dieu ne s'incarne pas,

est-ce une véritable foi en Dieu ? N'est-ce pas plutôt une idole ?

Pour le croyant en Dieu, le test d'authenticité de la vie morale, c'est ce qui est contenu dans l'idée de morale révélée. Le texte de l'épître de Saint Paul aux Galates, où il décrit le style de vie du baptisé, du ressuscité en Jésus-Christ par la foi en Dieu, est très important. La foi engendre un style de vie : amour, joie, paix, servabilité, bonté, maîtrise de soi, confiance dans les autres.

Cela étonne et scandalise d'entendre dire qu'il n'y a plus de morale chrétienne depuis le Concile; comme si elle n'existait plus parce qu'on est un peu moins sévère et un peu plus humain en morale conjugale. Ou encore parce qu'on peut manger de la viande, le vendredi, alors qu'il s'agit d'une loi purement positive. Il y a des gens qui pensent qu'il n'y a plus rien qui subsiste de la morale ancienne ; disons plutôt qu'elle n'était déjà pas grand'chose si elle se réduisait à cela !

L'idéal évangélique reste plus que jamais actuel avec ces quatre traits fondamentaux : sincérité; détachement et liberté pour soi et pour les autres; justice sociale au sens large pour tous les hommes; lien entre la foi et la morale. Ce dernier point nous avons vraiment à le redécouvrir; il n'est pas un appendice ajouté à la fin ou quelque chose de secondaire. C'est essentiel : une vie chrétienne est une vie qui s'incarne et qui témoigne dans la vie de tous les jours par les fruits de l'Esprit-Saint.

A. DONDEYNE

## Ces jeunes « Nyoni » qui sont-ils ?

### Note de la Rédaction

L'an dernier, un concours littéraire en français et en kinyarwanda a été organisé au Rwanda par "Caritas-Rwanda".

En français, l'oeuvre qui a surtout retenu l'attention du jury est celle de Mademoiselle Nyokindi. Son livre : " Ces jeunes NYONI qui sont-ils ? " traite d'un sujet important : la délinquance des jeunes, délinquance due au chômage des jeunes et aussi aux conditions familiales dans lesquelles ils ont vécu.

Nous avons la joie de pouvoir vous présenter un extrait de ce livre qui paraîtra aux éditions rwandaises.

Mademoiselle Nyokindi a rédigé son livre à partir d'une expérience de stage au milieu de jeunes délinquants à Kya-bisindu. Au cours de ce stage, elle a été la confidente de beaucoup de jeunes. Dans son livre, elle nous donne le contenu de lettres écrites à une amie pendant son stage.

Nous vous présentons le chapitre de ce livre qui raconte l'histoire de quelques-uns de ces garçons.

\*\*\*

Tu dois te demander ce que peuvent être ces garçons, comment ils se présentent; je pense que tu brûles d'en savoir de les voir, de les connaître mieux. Eh bien, pour te donner une idée du monde où je vis, je voudrais te décrire les attitudes et comportements de quelques garçons pris parmi les 33. Je vais exercer mon talent de peintre... et te tracer leurs portraits. Ces portraits sont tracés avec le plus d'objectivité et d'authenticité possibles :

les données proviennent de conversations individuelles avec les enfants, de contacts avec certains parents, de conversations entre enfants quand ils se vantent de leurs exploits de vagabondage au marché, ou des faits racontés par l'un ou l'autre compagnon.

Mais saches bien que ce qui m'intéresse ici n'est pas une analyse approfondie de chaque cas, mais d'explorer les constantes qui, soit dans les situations, soit dans les comportements, permettront de dégager :

- certaines causes de la délinquance juvénile au Rwanda,
- des comportements typiques de jeunes délinquants, la délinquance suivie par la plupart pour aboutir à la délinquance.

Parce qu'il faut être délicate, je ne te donnerai pas les noms de ces garçons; tu pourrais perdre cette lettre....

Voici donc quelques portraits de mes garçons : et toi le premier :

C'est celui d'un des premiers arrivés. Son âge : on ne le sait pas au juste, mais il dit qu'il a 13 ans; c'est un garçon malgré, un peu arqué vers l'avant, avec une déformation de la colonne vertébrale. La cause ? D'après ses camarades, ce serait les coups de bâton de sa mère... Ses pieds sont déformés à cause des chiques mal soignées. Il a aussi la gale, mais il est en train d'en guérir.

Quel est son comportement : il a besoin de se faire remarquer et de s'imposer aux autres; il est comique et aime amuser les autres; il a des gestes extravagants qu'on ne sait pas expliquer; il cligne de l'œil, adopte une démarche spéciale, et des expressions de langage bien à lui et drôles; autant de choses que soudain toute la maison utilise. Il n'a peur de rien ni de personne. Il a la parole facile mais dit rarement la vérité. Il entre librement dans la danse; aborde facilement les gens, cherche la compagnie des plus grands. Il a remarqué que facilement pour lui on a un faible et voit que ceux qui arrivent s'intéressent à lui en tout premier lieu. Aussi veut-il qu'on s'occupe de lui jusqu'à prétendre que l'on soit injuste pour favoriser ses intérêts. Il désengage ses compagnons pendant l'étude ou les repas, et accuse souvent les autres. Ses centres d'intérêt sont la nourriture et les jolies filles ! Il est glouton; quand il mange il ne parle pas tant qu'il n'a pas fini. Quant aux filles, il en parle souvent, souvent de "belles filles". L'étude ne l'intéresse pas, c'est le moment où il se cache pour se réchauffer près du feu.

Au début, il me racontait des histoires. Il entraînait librement chez moi et restait sans rien me dire, me signifiant seulement qu'il voulait rester avec moi. Il me demandait de mon savon pour se laver. Evidemment, je ne lui en donnais pas, lui faisant remarquer qu'ils ont le leur et que je n'aurais pas du savon pour tous. Il me dit alors : "Mademoiselle, je t'aime et toi tu ne m'aimes pas!". "Tu ne m'aimes pas comme celle qui était ici avant toi. Elle m'appelait souvent chez elle, elle me donnait de belles choses. De tous les enfants, c'est moi qu'elle aimait le plus". Quand nous jouons et que je m'assieds à côté de lui, il veut se blottir contre moi. Quand nous dansons, il m'invite dans la danse.

Un soir tandis que les autres sont à l'étude, il arrive et me demande s'il peut écouter la radio avec moi; je l'ai laissé pour voir son attitude. Après quoi il était content

d'avoir passé un moment avec moi. Quand je lui parle sérieusement et quand je l'aborde avec douceur, il se montre le plus gentil des garçons.

Il parle peu de ses parents; un soir que nous étions réunis - c'était au début de mon séjour ici - nous causions pour nous connaître. Ce garçon a commencé à raconter son histoire avec raillerie : "Mon père est allé en Uganda; ma mère est allée chercher un autre mari. Remarquée, elle commença à ne plus s'occuper de nous, ma sœur et moi, mais elle s'occupait beaucoup plus des enfants de son nouveau mari. Quand elle me punissait, elle m'enfermait dans une autre maison qui était devant celle où elle dormait. Pendant la nuit, je pleurais; et avec une vieille houe, je faisais un trou dans le mur et j'allais dormir dans la brousse.

Un jour qu'elle était allée je ne sais où, elle nous laissa des haricots pour les cuire; elle les mit dans un pot et oubliée d'y mettre de l'eau; elle mit le pot sur le feu. Moi, j'étais plus grand que ma sœur. Qu'avons-nous fait ? nous avons continué à mettre du bois et à un moment donné, la houe sortait du pot. Alors j'ai continué à entretenir le feu près pour que les haricots brûlent entièrement et que son mari la batte. Elle est venue, elle a saisi une machette pour me couper en deux; j'ai filé; je suis allé chercher du travail; j'ai eu comme travail de garder les vaches d'un monsieur. Un jour pendant que je gardais les vaches, je les ai laissées pour aller m'amuser avec une fille qui était tout près; j'allais lui demander de me laisser faire quelque chose. Les vaches ont allées dans un champ de patates qu'elles ont ravagées. Moi, je l'avais fait exprès parce que mon patron m'avait refusé les 50 francs qui étaient mon salaire mensuel. Je voulais que le propriétaire du champ lui fasse dépenser plus que les 50 francs qu'il me devait. A ce moment, mon patron est venu en courant; j'ai moi aussi couru, il allait m'attraper quand je me suis jeté dans un étang et je suis resté sous l'eau; je nageai sous l'eau jusqu'à ce que le pont. Arrivé sous ce pont, j'ai sorti la tête et je me suis fixé sur des troncs d'arbres qui étaient là. Le patron, las d'attendre, est parti; depuis ce jour je ne suis plus rentré chez moi. Je suis venu à Kyanza où je passais les nuits n'importe où."

Il ne s'est pas cherché du travail comme le font les autres; pendant trois ans, il fut chômeur à Kyanza, se déplaçant parfois jusqu'à Ruhango. Il volait et à d'autres moments, il mendiait. "J'allais, dit-il, disputer les os avec les chiens à l'endroit où on tuait les vaches, pour voir si je pouvais y trouver un peu de viande".

Quand il est arrivé au Home, sa présentation extérieure

appelait un petit homme qui est sur le point d'expirer, disait Monsieur Thomas (1).

Celui-ci l'a supplié de venir au home en lui promettant des habits. L'enfant a cédé... arrivé au home, on l'a rasé, lavé, on lui a enlevé des chiques; on a soigné la gale et les plaies causées par l'enlèvement des chiques. Il était faible; les autres le dédaignaient, ils ne voulaient pas manger avec lui. Il n'a pu se discipliner qu'après s'être fait renvoyer cinq fois parce qu'il se disputait avec les autres, leur lançant des pierres; refusait de travailler, fumait le chanvre... Maintenant, il est "dompté"; il est responsable de la propreté des toilettes; il est aussi chargé de surveiller ceux qui fument, car c'est défendu.

Il y a peu de temps, sa maman est venue le voir; elle était sans nouvelles de lui; elle ne l'a pas cherché, on lui avait même dit qu'il était mort. Puis l'enfant l'a accompagnée chez elle. En revenant, il m'a dit : "en chemin, je ne lui ai pas parlé, elle non plus. Mais elle ne m'a pas frappé, elle m'a bien entretenu." Il m'invite à l'accompagner un jour chez sa maman.

Voilà le premier portrait...

Le second est celui d'un grand garçon maigre, de taille élancée; 16 ans, interne depuis son arrivée. Ses yeux sont rouges; c'est l'effet du chanvre", disent ses camarades, "il en fumait tellement". Il est assez fort. Il est timide; il renifle, prend une attitude de timidité devant ses supérieurs, regarde par terre quand on lui parle, faisant des cercles avec le pied. D'autre part, il se bat furieusement avec ses compagnons surtout avec les moins forts, et ne parle jamais sans élever la voix. Il ne peut céder qu'après avoir frappé, éfilé son adversaire. Les autres lui ont créé un complexe en disant : "Il n'est bon qu'à aller chercher du lait à la lacterie et à préparer le déjeuner". Quand il doit exercer une autorité - il est désigné pour superviser la propreté de la classe - il s'empote, si rien n'est fait; le groupe le rejette; il n'adapte pas cet échec et bat les autres. D'autre part, il est très affectueux avec moi; il cherche à se coller contre moi; quand nous jouons, il se bat avec les autres pour être près de moi; il se fait jeter sur moi quand nous jouons. Il a toujours les boutons de ses habits non fermés... Très serviable, il vient me demander soit de préparer de l'eau chaude pour me laver, soit de balayer pour moi, et ainsi de suite...

Quelle est son histoire ? Ce garçon fut très malheureux au marché après l'avoir été chez lui. Il a perdu sa mère très tôt, a été en classe jusqu'en 5e primaire. Sa marâtre l'em-

pêchait parfois d'aller à l'école, lui donnait peu de nourriture, l'accusait près de son père qui le battait à la faire mourir... Lassé de cette situation, il a fui le toit paternel et s'est rendu au marché de Nyanza où il s'installa. Il trouva du travail dans un cabaret, tout en se livrant au vol dans une bande de voleurs. Tous les jours, il fumait du chanvre; après avoir fumé, il aspirait de l'essence pour ne rien souffrir et ne pas avoir peur de voler. "Parce que, me racontait-il, quand j'avais fumé du chanvre et aspiré de l'essence, j'étais comme fou, je faisais ce que je ne savais pas, ce que j'aurais jamais osé faire. On me battait, je ne le sentais pas. Quand on a fumé du chanvre, c'est très bien car on mange plus que d'habitude et puis on peut se battre avec n'importe qui, avec ses parents, même avec un plus fort." Et pourtant, il reconnaît que c'est mauvais pour la santé, car chaque jour on se sent plus affaibli, et on ne peut plus s'en passer.

Depuis qu'il est au Home, il n'a plus revu sa famille et n'en manifeste pas le désir. Il a fait des efforts; par exemple : il ne fume plus du chanvre sauf exceptionnellement quand il s'éloigne dans le petit bois pour rencontrer des amis. Il a gagné en propreté, mais il se bagarre toujours et le besoin sexuel est toujours ressenti par ce garçon de 16 ans.

Dans le Home, nous avons aussi un petit Twa d'environ 14 ans; il a été interne, externe, interne. Chez les Banyarwanda, le groupe Twa est connu comme faisant rire; il n'y fait pas exception; il commet toutes les bêtises possibles; il est intéressant et amusant. Tous jours en bagarre avec l'un ou l'autre; il lance des pierres quand il ne peut pas atteindre son adversaire; c'est le plus querelleur du groupe; avec cela, un rien l'amuse et le fait rire; très animé, il bouge tout le temps. Que le travail soit bien fait ou pas fait du tout, cela lui est égal. Il ne craint personne, dit ce qu'il pense; il est ce qu'il est et le reste; la politesse est le cadet de ses soucis.

Le travail ne lui dit rien "c'est toujours la même chose, dit-il, cultiver, laver, balayer, fendre du bois..." Mais pour le jeu, il est insatiable; il aime le football, les billes, la danse. Il invente des scènes de jeux, mais au jeu, les autres ne l'aiment pas parce qu'il est trop violent; il leur fait volontairement mal. Parce que Twa, il est refusé par ses camarades qui ne veulent ni manger, ni boire dans l'assiette ou le gobelet utilisés par lui, mais par contre, ils sont friands de ses cigarettes car il est le plus grand fumeur du Home.

L'étude ne l'intéresse pas. Quand commence la classe,

il a toujours un motif pour s'esquiver : "je dois aller aux toilettes... je vais boire... je n'ai pas de touche..." Finalement, il se lève et sort en riant; pendant l'étude, il va de pupitre à pupitre, ne faisant rien, ou bien il sort pour fumer en cachette. Les cigarettes lui sont données par des copains qui passent au Home soi-disant pour lui dire bonjour. Il dispute la nourriture mais ne mange pas bruyamment.

Plusieurs fois renvoyé pour bagarres, il a toujours été repris. Quelle fut son histoire ? Sa mère est venue; quand il fut assez intelligent pour gagner sa vie, il vit la pauvreté de sa mère et se demanda ce qu'il pouvait faire. Habituant près du centre de Nyanza, il prit le chemin du marché et commença à voler des vêtements qu'il revendait; il s'achetait à manger et rapportait un peu d'argent à sa mère. En même temps, il commença à fumer du chanvre; cela devint une passion; il en trouvait facilement car ce sont les Twa qui en cultivaient.

Il était entouré d'une bande qui l'aimait bien parce qu'il leur procurait le chanvre. Il passait ses journées au marché et c'est là qu'on le trouvait d'abord il évita M. Thomas puis il voulut cependant essayer si la vie au Home lui irait...

Je ne sais pas s'il restera encore longtemps car il a déjà été renvoyé plusieurs fois à cause des fuites au marché ou chez lui; parfois, il commet d'autres fautes pour être renvoyé.

Encore un portrait ! C'est celui d'un des premiers arrivés; il est venu avec son frère; il n'a pas de famille, sa mère est folle. Il a 11 ans, bien portant et cependant couvert de gale. Vraiment malheureux, le directeur lui porte un intérêt particulier. Il est calme, s'entoure des petits de son âge pour jouer; il ne se querelle pas; si les plus forts lui cherchent querelle, il trouve refuge près de son frère qui le défend. Il aime que je lui parle, que je lui dise de faire ceci ou cela. Un jour, je lui dis : "Qu'est-ce que tu souhaites que je sois pour toi ?" Il me répond : "Je désire que tu m'aimes et que moi aussi je t'aime". Dans la suite, il venait me voir avec un de ses amis pour me chanter une chanson; ou bien il me dit : "Je viens causer avec toi" et entame des histoires insignifiantes; parfois il entre et ne dit rien...

Il fait le travail manuel et fatigant; il est souvent assis quand les autres travaillent. Même si on lui donne une parcelle à cultiver, il érogne un peu, puis il s'assied; il est même capable de s'endormir sur place assis là. Si vous

lui faites remarquer que les autres sont au travail, il se lasse et pleure. Un travail facile comme celui de garder le sorgho, le contente. En classe, 1ère année primaire, il vient à être premier à cause de son application. A table, il ne se dispute pas et mange tranquillement ce que son frère lui sert.

Il a des comportements étranges; les autres disent qu'il est fou comme sa mère; il est toujours sale, ne se lave pas; il a si peur des coups que si vous levez le bras, il pleure; il croit que vous allez le battre. Il mouille son lit. Il pleure facilement quand on lui donne un travail qu'il ne peut pas faire.

A travers ses entretiens, j'ai pu saisir quelques éléments de son histoire. Sa mère est folle et a de temps en temps un enfant; il n'a jamais connu son père. Comme petit mendiant, il allait n'importe où, dormant sous le porche de l'église ou ailleurs, allant de marché en marché : Nyanza, Ruhango, Rusyushya. Il volait mais se fit attraper. Ayant essayé de voler des houx, celles-ci furent trop lourdes pour lui, il fut traîné par le bras qu'il tira et tomba; il fut sérieusement battu. Dès qu'on lui proposa d'entrer au Home, il accepta. Sa mère vient souvent les voir, lui et son frère; elle leur apporte des arachides mendiées ou même des habits qu'on lui donne... Preuve que l'amour maternel est bien vivant en elle, malgré sa folie. Cet enfant fait actuellement des efforts pour la propreté; il mouille moins son lit sous la menace de coucher sur un sac pendant un mois. Je lui répète de se moucher car son nez coule toujours... Grâce au concours de la monnaie, il se donne la peine de travailler pour avoir un peu d'argent.

Hiens, j'ai tellement raconté que je ne me suis pas aperçu que l'heure de la prière est proche - on bat le tambour - et je suis obligée de couper ce bavardage avec toi à la promesse de continuer à te peindre nos enfants dans la prochaine lettre, si cela te plaît, bien sûr...

...

Après cet extrait, nous vous citons quelques phrases de la préface de ce livre écrit sous forme de lettre aux parents : "Ne soyez pas effrayés par la vérité vécue et exprimée par ces enfants; il faudrait ne pas les avoir octroyés pour s'en indigner."

Puis-je vous demander vos réactions ? Je vous souhaite aussi de bien éduquer vos enfants. C'est une tâche difficile et délicate : c'est aimer, c'est comprendre, c'est respecter.

A. NIYOKINDI

## Qu'est-ce que la CNUCED ?

La première Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) s'est tenue à Genève en 1964. Le Secrétaire Général des Nations Unies a ultérieurement déclaré qu'il s'agissait là de la plus large conférence intergouvernementale jamais rassemblée et aussi de l'une des plus importantes, ayant été reconnue comme un événement d'importance historique susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la coopération internationale au cours des prochaines décennies.

Ses répercussions ont en fait été extrêmement vastes et prolongées, et ont affecté les activités des gouvernements comme des organisations internationales; prolongées, parce que peu après sa première conférence la CNUCED est devenue un organe permanent des Nations Unies; extrêmement vastes, parce que l'ordre du jour de la CNUCED couvre une gamme très étendue de problèmes économiques, financiers et sociaux intéressant les pays en voie de développement. Ces problèmes ont une incidence non seulement sur les politiques et les activités des pays développés mais également sur celles des institutions financières et économiques, qu'elles fassent partie ou non de la famille des Nations Unies.

La principale influence de la CNUCED découle de ses recommandations qui émanent principalement de pays en voie de développement et qui, en général, concrétisent les questions que ces pays désirent voir résoudre afin de promouvoir leur progrès économique et social.

La CNUCED a été établie sous la forme d'un organe permanent de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies en vertu de sa résolution 1955 (XIX) du 30 décembre 1964. Cette résolution définit les principales fonctions et la composition de la Conférence et de son organe permanent, le Conseil du Commerce et du Développement. Le Secrétaire permanent, sous la direction d'un Secrétaire Général, a commencé ses travaux en janvier 1965. Sur recommandation du Conseil, l'Assemblée Générale a décidé le 20 décembre 1965 d'établir le siège du secrétariat à Genève et d'ouvrir un bureau de liaison aux Nations Unies à New-York.

Lors de sa première session, le Conseil a établi les mandats de quatre missions : produits de base, articles manufacturés, commerce invisible, et transports maritimes. Ces Commissions se réunissent tous les ans et ont créé un cer-

tain nombre d'organes secondaires qui sont chargés des problèmes particuliers relevant de leur compétence. Le Conseil du Commerce et du Développement se réunit généralement deux fois par an. Les réunions de la CNUCED se sont par conséquent succédées pratiquement sans interruption et ont abouti à la seconde Conférence qui s'est tenue à New-Delhi en février-mars 1968. Une nouvelle série de réunions a préparé la troisième Conférence qui a eu lieu à Santiago du Chili en avril-mai 1972.

En prévision de cette troisième session de la CNUCED, 96 pays en voie de développement s'étaient fait représenter à la deuxième Réunion ministérielle du "Groupe des 77" qui s'est tenue à Lima au Pérou du 25 octobre au 7 novembre 1971. (Le chiffre 77 se réfère au nombre des pays représentés à la première réunion de ce genre tenue à Alger en 1967).

Cette réunion a élaboré un document de base très important, dit "Déclaration commune de Lima". Il expose les vues des pays en voie de développement sur les aspects de coopération internationale de l'accélération du développement économique.

En dehors des quatre commissions permanentes citées plus haut, la dernière session de la CNUCED a vu travailler deux nouvelles commissions. L'une s'intéressait spécialement aux relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, l'autre aux mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.

(adaptation de l'article "Le Fonds et la CNUCED" de Edgar JONES, paru dans *Finances et Développement*, No 3, 1971.)

## La 3ème session de la CNUCED

et les pays en voie de développement les moins avancés.

### VERS UNE ORIENTATION PLUS HUMAINE DE L'AIDE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (en abrégé CNUCED) réunie en 3e session à Santiago du Chili du 13 avril au 21 mai 1972 a clôturé ses travaux sur un constat de demi-échec après six semaines de discussions et de négociations tendues.

Les pays en voie de développement qui avaient soigneusement préparé cette conférence à Lima (Pérou) au cours de la deuxième réunion Ministérielle du Groupe des 77, sont repartis du Chili bredouilles et déçus.

Ces pays avaient, dans un programme d'action élaboré à Lima, énoncé des propositions concrètes et précises visant à résoudre, par la Coopération internationale, les problèmes urgents du commerce et du développement de façon que leurs pays puissent arriver à une croissance autonome de nature à équilibrer l'économie mondiale. Leur cahier de doléances concernait tous les problèmes importants pour le développement du Tiers-Monde, tels que les produits de base, les articles manufacturés et semi-finis, les transports maritimes, le financement du développement et le commerce avec les pays à systèmes économiques et sociaux différents.

Les pays économiquement développés ont répondu par une sorte de fin de non recevoir à l'appel des pays en voie de développement, se montrant ainsi bien en retrait par rapport aux deux premières sessions de la CNUCED. Bien sûr, une série de résolutions ont été adoptées, mais il s'agit de résolutions qui n'apporteront aucune solution concrète puisque les projets de résolutions adoptés l'ont été soit avec un vote négatif aux obtentionnistes des pays développés, soit après avoir été édulcorés et vidés de leur contenu utile. L'unanimité n'a été en général obtenue que sur des problèmes secondaires à l'exception des questions relatives aux mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et des pays sans littoral comme nous le verrons ci-dessous.

Sans doute la Conférence de Santiago du Chili s'est-elle tenue à une époque où la conjoncture internationale était tendue :

- la crise monétaire internationale encore récente et les difficultés de la balance des paiements des plus grands occidentaux n'incitaient ces derniers à aucune concession;
- l'Europe des Six n'osait pas trop s'engager avant la réalisation du Marché Commun élargi;
- la non adoption du Système Généralisé des Préférences par le plus grand partenaire commercial du monde n'encourageait pas les autres pays développés à se lancer dans les concessions.

Ces pays voulaient d'abord connaître l'offre des Etats-Unis en cette matière;

- les perspectives des grandes nations commerciales qui doivent avoir lieu au sein du GATT à Genève en 1973. Les pays développés voulaient attendre les résultats de ces négociations avant toute promesse aux pays en voie de développement;
- enfin l'entrée triomphale de la République Populaire de Chine dans la Communauté Internationale avec ses 800 millions d'âmes et son influence croissante dans le Tiers-Monde inquiétait encore certains pays capitalistes encore alléguant au communisme militant de ce grand pays.

Cependant la cause profonde de l'échec de la Conférence de Santiago du Chili réside dans l'absence, de la part des Gouvernements des pays développés, de la volonté politique d'aider les pays en voie de développement à accélérer le rythme de leur croissance.

Si toutefois nous avons parlé plus haut de "demi-échec" en qualifiant la troisième CNUCED, c'est parce que tout n'a pas été négatif à Santiago du Chili. C'est ainsi que les 25 pays en voie de développement jugés les plus pauvres parmi les pauvres par le comité de planification du développement des Nations Unies ont quitté Santiago avec un paquet de promesses fermes dont on appréciera pourtant la valeur au cours de leur mise en pratique.

#### A. UN PROGRAMME D'ACTION POUR LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT LES MOINS AVANCÉS

Tout le monde reconnaît à présent que le sous-développement n'est pas une notion univoque. En effet, bien que tous les pays du Tiers-Monde aient beaucoup de traits communs, il y en a cependant parmi eux qui sont à un stade de développement économique tel qu'ils ne sont pas à même de tirer pleinement profit des mesures prises en faveur de l'ensemble des

pays en voie de développement. Ils sont handicapés par une série de goulets d'étranglement qu'il faudrait éliminer pour leur permettre d'avoir les mêmes chances de décollage économique que les autres.

Ainsi en avril 1971, le Comité de Planification du Développement a identifié 25 pays les moins avancés en fonction des trois critères suivants :

1. Un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant inférieur ou égal à 100 \$ des Etats-Unis d'Amérique;
2. Une production industrielle représentant moins de 10 % du PIB;
3. Un taux d'alphabétisation inférieur à 20 %.

Les 25 pays ainsi choisis et décrits comme formant le "groupe dur" des pays en voie de développement les moins avancés sont les suivants :

- Afrique (16) : Botswana, Burundi, Dahomey, Ethiopie, Guinée, Haute-Volta, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan, Tchad, Uganda;
- Asie (8) : Afghanistan, Bhoutan, Laos, Maldives, Népal, Samoa-Occidental, Sikkim, Yémen;
- Amérique Latine (1) : Haïti.

C'est donc en faveur de ces pays, dont la liste a été approuvée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 2768 (XXVI), que la Conférence de Santiago du Chili vient d'adopter un programme de mesures spéciales et une résolution déterminant les soutiens précis d'intervention.

La résolution sur les moins avancés est accueillie avec soulagement par les intéressés. En effet, ces derniers avaient jusqu'à présent constaté non sans amertume que le gros de l'aide internationale continuait à être dispensée aux plus avancés des pays bénéficiaires, au lieu d'aller d'abord à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les plus pauvres des pays en voie de développement. Les moins avancés en effet n'ont reçu en 1970, comme aide financière publique et privée, que 3,80 \$ par habitant, soit moins de la moitié de l'aide fournie à l'ensemble des autres pays en voie de développement.

La raison en est que ces pays, ne répondant pas encore aux critères capitalistes actuellement appliqués en matière d'investissement et d'"assistance", paraissent très peu intéressants pour les bailleurs de fonds, en l'absence des mesures spéciales qui les rendraient aptes à tirer pleinement profit du courant des ressources financières. Ces pays ont

notamment une base de production trop étroite, ne possèdent qu'une infrastructure économique, physique et administrative médiocre et n'ont qu'une très faible capacité d'absorption de l'aide.

Le programme de mesures spéciales adoptées par la CNUCED concerne tant la politique commerciale que l'assistance financière et technique.

Sur le plan commercial il est prévu :

- d'étendre le système généralisé des Préférences (GSP) aux produits agricoles et minéraux transformés ou semi-transformés, ainsi qu'aux produits d'artisanat;
- de tenir pleinement compte de la situation particulière et du degré peu élevé d'industrialisation des pays les moins avancés, en appliquant les règles d'origine pour la mise en oeuvre du GSP (les règles actuellement utilisées sont trop rigides);
- de leur appliquer de façon anticipée de nouvelles concessions tarifaires, relatives aux produits qui présentent pour eux un intérêt particulier;
- de prendre particulièrement en considération le cas des pays en voie de développement les moins avancés lors de la conclusion d'accords relatifs aux produits, spécialement sur les questions telles que : l'allocation ou la réduction des contingents d'exportation, le paiement des cotisations et de souscriptions, le préfinancement des stocks réglementaires, l'allocation "des fonds de diversification".

L'élément le plus important d'un programme d'action pour les pays en voie de développement les moins avancés réside sans doute dans l'octroi par la Communauté internationale d'une aide financière et technique, plus intensive et de meilleure qualité. Ceci est d'autant plus nécessaire que les possibilités de leur procurer des avantages dans le domaine de politique commerciale semblent être très limitées, étant donné leur niveau encore très bas de développement économique et d'industrialisation.

Aussi - et à juste titre - le programme d'action en cette matière prévoit-il que :

- toute aide financière consentie aux pays en voie de développement les moins avancés devrait prendre la forme de dons ou être donnée à des conditions extrêmement favorables;
- il est indispensable d'accroître l'assistance technique, d'en assurer la continuité et d'en améliorer la qualité;
- il faudrait faire en sorte que l'assistance ne soit pas accordée uniquement en fonction des considérations financières,

mais qu'il soit tenu compte du rendement social à long terme, notamment des effets secondaires des projets de développement;

- il faut faire en sorte que les pays en voie de développement les moins avancés reçoivent une contribution appropriée provenant des ressources existantes de l'Association Internationale de Développement (AID) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Une lacune cependant affaiblit la résolution que la 3e CNUCED vient d'adopter en faveur des pays en voie de développement les plus pauvres : il s'agit du refus de créer un FOND SPECIAL en faveur de ces pays.

La plupart des pays en voie de développement, représentant d'ailleurs la proposition du Secrétaire Général de la CNUCED, avaient exprimé l'avis que la création d'un Fonds Spécial était la meilleure manière d'aider efficacement les pays concernés, étant donné l'importance des problèmes particuliers à ces pays et du moment que la plupart de leurs besoins essentiels ne peuvent être satisfaits qu'avec l'aide des ressources additionnelles d'assistance financière et technique.

En effet, même les organismes internationaux de financement, actuellement à l'avant-garde en matière d'aide aux pays les plus déshérités, tels que le PNUD et l'AID, sont encore liés par des règles strictes d'orthodoxie financière de nature à gêner l'octroi de crédits à ces pays qui, comme nous l'avons souligné plus haut, répondent peu aux critères habituellement utilisés en matière de financement.

Ce fonds, qui devait être alimenté par des contributions spéciales provenant en majeure partie des pays développés, s'avérerait ainsi un mécanisme approprié pour mobiliser et canaliser un flux accru d'aide financière et technique internationale en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, ceux du "noyau dur" comme ceux qui seront identifiés dans l'avenir.

Les pays développés ont malheureusement, à la grande déception des pays concernés, répondu par une fin de non recevoir à la proposition du Secrétaire Général de la CNUCED et voir à la proposition du Secrétaire Général de la CNUCED et des pays du groupe des 77. Leur argument, qui n'a pas convaincu les auteurs de la proposition, était que les coûts d'organisation et d'administration qu'entraînerait la création et la gestion de ce fonds aboutiraient simplement à absorber des ressources qui auraient pu autrement revenir aux pays les moins avancés.

La conférence a pu cependant trouver une petite compensation puisqu'elle a invité le Conseil d'Administration du

PNUD à envisager d'autoriser une étude sur la possibilité d'utiliser le Fonds d'Équipement des Nations Unies essentiellement et en priorité pour les pays en voie de développement les moins avancés et à saisir dès que possible l'Assemblée Générale, par l'intermédiaire de l'ECOSOC, de ses conclusions et recommandations.

### 3. UN PROGRAMME D'ACTION POUR LES PAYS SANS LITTORAL

A l'actif de la Conférence de Santiago du Chili, il convient également d'inscrire une question importante liée d'ailleurs à la précédente. Il s'agit de l'adoption à l'unanimité d'un programme d'action et d'une résolution relatives aux "mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement sans littoral".

Depuis l'existence de la CNUCED, il a été reconnu que les pays en voie de développement dépourvus d'accès à la mer font face à des difficultés particulières, qui tiennent à leur situation géographique particulière et qui requièrent une action internationale spéciale.

Nous disons plus haut que cette question était liée à celle des pays en voie de développement les moins avancés, puisque sur les vingt en voie de développement sans littoral, quinze font partie des vingt-cinq pays formant le "noyau" des plus déshérités. Ces 15 pays sont les suivants :

- Afghanistan, Botswana, Bhoutan, Burundi, Haute-Volta, Laos, Lesotho, Malawi, Mali, Népal, Niger, Rwanda, Sikkim, Tchad, Uganda.

Les cinq autres pays en voie de développement sans littoral sont :

- La République Centrafricaine, le Swaziland, la Zambie, la Bolivie et le Paraguay.

Ce fait prouve à suffisance que l'absence d'accès à la mer est souvent un lourd handicap économique pour les pays en voie de développement. La plupart des pays sans littoral ont à surmonter d'énormes difficultés qui découlent de leur isolement géographique et qui appellent d'autres mesures spéciales, s'ajoutant à celles que prévoit la Stratégie Internationale dans le cadre de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement. Ces mesures supplémentaires doivent se rapporter aux besoins des pays sans littoral en matière de transport et d'installations portuaires, ainsi qu'aux conditions de transport (politiques, formalités et installations) dans les pays limitrophes que les marchandises constituant leur commerce extérieur doivent traverser pour atteindre la mer. Mais ces mesures doivent aussi aider

les pays intéressés à orienter l'expansion de leur production et de leur commerce de façon à produire les articles pouvant supporter les frais de transport et à fabriquer sur place pour remplacer les importations d'articles de faible valeur par rapport à leur volume.

Le programme d'action que la 3e CNUCED vient d'adopter à l'unanimité en faveur des pays sans littoral rejoint heureusement les préoccupations des pays en question qui sont impatientes de leur mise en pratique. Ce programme comporte en résumé les points suivants :

- droit des pays sans littoral d'utiliser les voies d'accès à la mer et d'autres facilités existant dans les pays de transit limitrophes;
- octroi d'une assistance financière à des conditions de faveur pour exécuter le programme de développement de l'infrastructure des transports;
- simplification des procédures et formalités de transit;
- aménagement de magasins et autres installations aux points de rupture de charge et dans les ports de transit, création d'entrepôts et établissement de zones franches;
- recherche d'itinéraires de recharge et d'autres modes de transport, tel que le développement de transports aériens qui permettraient aux pays sans littoral d'avoir un accès direct à des lieux de destination beaucoup plus variés que les seuls voisins immédiats;
- Enfin et ce point est en quelque sorte le plus important, les gouvernements des pays en voie de développement sans littoral et les pays de transit voisins doivent poursuivre leurs efforts conjoints tendant à la conclusion d'accords bilatéraux ou, s'ils en décident ainsi d'un commun accord, d'arrangements multilatéraux relatifs au transit, aux moyens de transport, aux formalités douanières et autres.

Les pays en voie de développement les moins avancés doivent se féliciter de la nouvelle orientation qui s'annonce au sein de la communauté internationale en matière de l'aide. Ceci est d'autant plus réjouissant que jusqu'à présent le courant de l'aide avait trop suivi la logique du capitalisme en matière de financement et d'investissement.

Chacun des 25 pays les moins avancés, chacun des pays sans littoral doit cependant y mettre du sien pour tirer de ce programme le maximum de profit.

Les pays intéressés se félicitent également de ce que certains organismes multilatéraux de financement aient déjà amorcé l'application des mesures spéciales. C'est ainsi que

le Conseil d'Administration du PNUD, à sa 13e session a recommandé qu'une plus grande partie des ressources du PNUD soit consacrée aux pays en voie de développement les moins avancés. Du reste, cet organisme exonère d'ores et déjà les 25 pays du "paysan" du paiement de la contribution au titre des dépenses locales pour l'année 1972 et probablement pour une durée plus prolongée.

D'autre part, nous venons d'apprendre que le PNUD, tous jours à l'avant-garde pour appliquer les mesures spéciales, vient de sélectionner parmi les 25 pays jugés les moins avancés, six pays sur lesquels tous les moyens possibles d'investigation seront concentrés en vue de l'identification des obstacles qui s'opposent réellement au développement de ces pays.

Quant aux pays sans littoral, le problème fondamental est celui de la conclusion d'arrangements satisfaisants et permanents entre les pays dépourvus de littoral et ceux qui devront fournir les facilités de transit de façon à permettre aux premiers d'avoir un accès facile aux communications maritimes, et ceci sur la base de la convention sur le commerce de transit des pays sans littoral adoptée par l'Assemblée Générale en 1965 et de la résolution sur ces mêmes pays adoptée par la Conférence de Santiago du Chili.

Jean-Cl. MUMUNGIREHE

## L'initiation chrétienne des jeunes

Note de la Rédaction

Cet article, repris à la revue "Etudes", traite d'une question que beaucoup de chrétiens se posent : "Faut-il baptiser les enfants nouveaux-nés, ou faut-il le faire au moment où on devient adulte ?"

POUR UNE RENOVATION DE LA PASTORALE SACRAMENTALE

"On ne naît pas chrétien, on le devient". Cette célèbre déclaration de Tertullien - prononcée à une époque où la baptême des adultes était la pratique la plus commune et la règle normative de la réflexion théologique - signifiait qu'on n'est pas fait chrétien par d'autres, par le seul effet d'une volonté étrangère, celle des parents, mais qu'on doit se faire soi-même chrétien, en répondant à l'appel du Christ par une décision personnelle et librement éprouvée, par une conversion progressive à la foi chrétienne et l'entraînant à la pratique des préceptes du Christ sous la conduite de l'Eglise.

Depuis plusieurs siècles, (dans nos pays) restent les conversions, et la plupart des chrétiens le sont dès leur naissance et pratiquement par droit de naissance. Ils naissent donc chrétiens, pour ainsi dire, mais il leur reste à le devenir, au prix du combat spirituel, patient et courageux, pour acquiescer cette conformité intérieure au Christ qui est l'Église-chrétien. Beaucoup, hélas ! ne s'en soucient pas et se contentent d'observer plus ou moins la pratique sociale logique que leur naissance chrétienne leur paraît exiger. Sans doute est-ce l'une des causes majeures de la perte de la vitalité de l'Eglise, que trop de gens s'accoutument à avoir été faits chrétiens sans jamais faire l'effort sérieux de le "devenir" réellement.

De nos jours, la situation est encore plus tragique. A mesure que disparaissent les structures et les milieux de civétiété, notre société désestructurée laisse peu de chances et peu de moyens aux petits baptisés pour qu'ils puissent devenir un jour chrétiens. Statistiquement parlant, l'initiation baptismale commence à fonctionner à rebours. Elle fait brigue plus de futurs apostats (pratique) que de chrétiens persévérants.

PROBLEME PASTORAL

Un grave problème est ainsi posé aux pasteurs de l'Eglise. (Depuis qu'il avait été diagnostiqué que la France est "pays de mission" : ce qui est vrai d'une bonne partie du monde occidental), des prétextes éprouvés de plus en plus fréquemment le compulsaient de donner le baptême trop facilement, de le proposer au mépris et à la profanation et l'envisage de le refuser ou de le repousser quand la famille n'offrait aucune garantie pour l'éducation chrétienne de l'enfant. (Cette difficulté s'est considérablement accrue ces dernières années. La mise en place d'une préparation des parents au baptême de leurs enfants est un remède utile mais insuffisant, car il a peu de prise sur le milieu où ceux-ci seront éduqués.)

D'autres difficultés sont venues récemment, en sens inverse, de la part des parents chrétiens. Les uns, connaissant la tendance de jeunes d'aujourd'hui à rejeter, quand ils sont devenus grands, ce qu'on leur a imposé par autorité et au nom de la tradition, ont peur que le baptême précoce ne soit plus tard, pour leurs enfants, un prétexte à rejeter la foi, ressentie par eux comme étrangère. D'autres vont plus loin : ils pensent qu'imposer à des enfants irresponsables un engagement religieux, qu'on leur fera une obligation morale de respecter toute leur vie, c'est un viol de la personnalité que la conscience moderne ne pourra plus longtemps tolérer.

Pour tous ces motifs, si divers qu'ils soient, se ré-  
pand de plus en plus l'idée de retarder le baptême, dans un  
certain nombre de cas, jusqu'à un âge où l'enfant pourra  
comprendre ce qu'il fait en bénéficiant de l'aide d'autrui.

Il importe toutefois de considérer le problème dans toute son ampleur. Il ne s'agit pas seulement de remédier à quelques cas particuliers : c'est pratiquement partout et dans tous les milieux que l'accès des enfants au baptême fait difficulté. Il ne s'agit pas du baptême seul, d'un acte sacramentiel pris à part, mais de l'ensemble de l'"initiation" de l'enfant à la vie sacramentelle et à la vie chrétienne. Il ne s'agit pas seulement des enfants : quand un problème se pose à une telle échelle, toute la société chrétienne doit se sentir concernée, il y va de la figure et de l'avenir de l'Eglise tout entière. Ce n'est pas un simple problème de "théologie pastorale", de discipline et de pédagogie ; toute la théologie s'est intéressée, puisque c'est dans les sacrements que l'Eglise définit, proclame, symbolise et réalise la nature et le propre de l'existence chrétienne, de la vie à la suite du Christ.

## DEUX TYPES D'INITIATION

À l'époque où l'on était d'ordinaire baptisé à l'âge adulte, on appelle "initiation" (2) les rites sacramentels - exorcismes, profession de foi, immersion baptismale, chrismation (confirmation), prière commune, eucharistie - qui "achevaient" l'instruction et la formation préalablement acquises (3), et qui célébraient et consacraient la pleine et définitive admission du nouveau baptisé dans l'Eglise des fidèles ("la communion des saints").

De nos jours, on tend à restreindre l'initiation au seul sacrement de baptême; et comme on le reçoit peu après la naissance, sa signification n'est évidemment pas d'achever, mais de "commencer", d'inaugurer la vie chrétienne. La formation est censée venir après; mais quelle formation? On reçoit la confirmation, on suit le catéchisme, on fait la communion solennelle, d'ordinaire, avant la douzième année: peut-on dire que la formation du caractère chrétien est achevée alors que celle de la personnalité en est encore à ses débuts? De plus, il ne faut pas confondre enseignement du catéchisme et formation à la vie chrétienne. Dans trop de cas il n'y a guère eu de vraie formation jusque-là. Dans des cas encore plus nombreux, il n'y en aura plus du tout par la suite et l'enfant, comme on dit, ne remettra plus les pieds à l'Eglise. Il s'agit donc d'une initiation à rebours: le baptême est, en principe, le début d'un processus qui, en fait, n'aura pas lieu, et la communion, qui devrait solenniser l'entrée dans la vie sacramentelle, en signifie la sortie. Il semble alors que les rites d'initiation aient leur fin en eux-mêmes, dans le caractère rituel dont ils marquent l'enfant et qui lui donne droit, pour plus tard, aux cérémonies religieuses au mariage et des funérailles. Toute la conception de la religion s'en trouve altérée. Il est clair que l'Eglise ne peut souffrir sans graves dommages de donner d'elle-même une image à ce point dégradée.

Quel espoir, quel moyen y a-t-il de sortir d'une telle situation? Deux tendances extrêmes se heurtent. Les uns, qui se veulent progressistes préconisent curieusement un retour à la tradition ancienne. Il n'est plus permis, disent-ils, d'entretenir dans l'esprit du public, et des chrétiens eux-mêmes, cette idée "magique" de la religion. Il faut donc cesser de sacramentaliser, de force et à tout prix, des faits incapables de comprendre ce qu'on leur fait faire, d'acquiescer librement ou de s'y opposer. Que l'on accorde le baptême seulement aux candidats en âge de le demander, en toute liberté et connaissance de cause; et que l'on attende semblablement, pour proposer les autres sacrements, qu'ils soient l'objet d'un choix volontaire et d'un motif. Alors

la réception des sacrements, perdant son caractère institutionnel et contraignant, deviendra vraiment le signe d'une démarche intérieure de foi, d'une croissance dans la liberté de l'Esprit.

D'autres, qui se veulent traditionalistes, s'attachent aux institutions sacramentelles de l'Eglise, même en ce qu'elles ont de public et de légal, et à leur discipline pré-sente, quoiqu'elle soit le fruit d'une longue évolution. Si il faut attendre, disent-ils, que les sacrements soient demandés en pleine conscience par ceux qui désirent les recevoir, il y a lieu de craindre, avec la mentalité actuelle, une baisse spectaculaire du nombre de baptisés; et combien de jeunes en resteront au baptême, sans jamais aller jusqu'à la confirmation ni même l'eucharistie. Que deviendrait donc l'Eglise si l'on ébranle ses institutions sacramentaires? Loins de les retarder, il faut se hâter de donner ces sacrements aux enfants tant qu'ils sont dans de bonnes conditions et de bonnes dispositions pour les recevoir. C'est du pélagianisme que de prétendre aller à la rencontre de Dieu par les seules forces de la liberté et de la raison. C'est une preuve de l'absence contraire, de croire que la grâce de Dieu se saisit de l'enfant par le moyen des rites sacramentels, même lorsqu'ils sont l'objet d'une pratique trop traditionnelle ou sociologique. Même si l'y a lieu de craindre que l'enfant cessera ensuite de fréquenter l'Eglise, nul n'a le droit de lui refuser cette grâce, cette chance de salut.

## CONTINUER, OU REVENIR EN ARRIERE?

À travers ces raisonnements opposés, si souvent entendus, deux conceptions de l'Eglise et du salut s'affrontent: ici, une petite Eglise des saints, forte de la conviction et de l'exemplarité de ses membres, qui renonceraient aux vains prestiges du nombre et des fastes visibles pour agir secrètement dans le monde comme le levain dans la pâte; là, une grande Eglise, accueillante à la multitude, indulgente à la médiocrité, forte de ses traditions maintes, solidement implantée dans le monde par des institutions bien visibles, bien accomodées à la vie des gens et des sociétés, et salutairement efficace à la mesure de telles implantations.

Est-il nécessaire de choisir entre l'une ou l'autre image? Il est probable que l'histoire le fait à notre place et malgré nous. Il ne serait pas réaliste de détruire des structures peut-être vieillies, mais encore vivantes et efficaces, sous prétexte de rebâtir une Eglise plus pure et plus neuve. Il ne serait pas plus réaliste, pour honorer ses institutions, de maintenir à tout prix un fonctionnement devenu défectueux et même nuisible au bien de l'Eglise. Ce que l'on

doit vouloir, ce qui est à notre portée, c'est de faire en sorte que les sacrements d'initiation remplissent vraiment leur fonction; qu'ils servent effectivement à "initier" ceux qui les reçoivent à quelque chose, pas seulement aux "mystères divins", mais également à une réalité d'ordre existentiel, à la vie de l'Eglise.

Or, nous l'avons dit, ce n'est plus le cas. Si tant de jeunes chrétiens devenus adultes abandonnent la foi ou du moins la pratique religieuse, souvent sans s'en rendre compte, c'est qu'ils n'ont jamais senti qu'elle résultait d'un engagement volontaire, c'est parce qu'ils n'ont jamais été en mesure de la choisir - comme on devrait aimer Dieu - de toute leur âme, de toutes leurs forces et de tout leur esprit.

Sans doute, on leur a fait "renouveler" leur profession de foi au moment de leur communion solennelle; plus tard, on leur a demandé de lutter pour "défendre", "conserver", "sauver" leur foi. Mais il aurait fallu leur demander le même effort avant qu'ils n'aient été faits "définitivement" chrétiens par d'autres, tant qu'ils étaient encore en instance de le devenir sous leur propre responsabilité, pour devenir librement ce qu'ils avaient choisi d'être. On "défend" mal ce qu'on n'a pas acquis chèrement, ce qu'on ne considère pas comme sa propre vie, mais plutôt comme un bien étranger, comme une lourde charge imposée du dehors. Comment disposer l'initiation sacramentelle de manière à remettre à ceux qui la reçoivent la responsabilité de leur devenir chrétien ?

Faut-il en venir à la première opinion, à celle qui préconise un retour aux pratiques de l'Eglise ancienne ? Mais est-il raisonnable, est-il même possible de faire un tel saut en arrière ? A l'époque où l'Eglise croissait dans une population en majorité païenne, il était fatal qu'un grand nombre de baptisés et qu'ils soient éprouvés et entraînés avant d'être baptisés et qu'ils le soient à un âge où ils pourraient prendre la responsabilité de leur conduite chrétienne parce qu'il y avait toujours lieu de craindre une défection due à la persécution, à l'environnement idolâtrique ou à la séduction des mœurs païennes.

Cette situation n'avait pas que des avantages, loin de là. Bien des gens s'habituèrent à rester inscrits au catéchuménat et repoussaient indéfiniment le baptême parfois jusqu'au lit de mort, parce qu'ils craignaient les rigueurs de la loi chrétienne : cet abstentionnisme était un mal aussi grave que les défections d'aujourd'hui (4). Dès ce temps-là, cependant, les parents chrétiens demandaient qu'on baptise leurs enfants à la naissance et les évêques ne le leur refusaient pas (5) : ils les invitaient au contraire à "initier" leurs enfants à

la foi en même temps que se formait leur personnalité. Il était naturel que, le christianisme devenu à son tour majoritaire et sociologiquement bien implanté, la coutume du baptême précède se répande de plus en plus, comme on le constate à partir des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles (6). Il serait pharisaïque et absurde de condamner cette coutume. De part des parents, c'était une preuve de foi; le milieu de chrétienté qui existait alors prenait en charge la formation chrétienne des petits baptisés et garantissait leur persévérance. C'est un système qui a longtemps produit des fruits indéniables de sainteté. On aurait tort de croire que seul est authentiquement chrétien ce qui est primitif, et que tout ce qui est venu ensuite est dégénéré. La discipline issue du baptême précède des enfants fait partie, elle aussi, de la tradition légitime de l'Eglise. Il ne saurait être permis de l'abolir d'un trait de plume. Quelle aussi nous avons à nous inspirer pour adapter la pratique sacramentaire de l'Eglise aux besoins des temps nouveaux.

#### LES BESOINS DES TEMPS NOUVEAUX

Le nouveau retournement de la situation ne s'explique pas qu'on soit revenu à un état de choses identique à celui des premiers siècles. Les différences sont plus nombreuses que les ressemblances. C'est pourquoi nous pouvons tirer de l'ancienne tradition bien des leçons mais pas un modèle tout fait. (Deux traits, entre autres, caractérisent la situation présente. Peut-être sont-ils appelés à disparaître bientôt, mais, tant qu'ils dureront, la pédagogie pastorale ne peut pas feindre de les ignorer.)

- La grande majorité des candidats éventuels au baptême ne sont pas des païens, mais des rejets de baptisés, qui vivent dans un milieu de baptisés où l'Eglise est partout présente. Même si ce milieu est devenu aréligieux, on ne saurait donc envisager d'instaurer, avant tout acte d'initiation sacramentelle, une première étape de pure évangélisation qui serait destinée à christianiser le milieu, comme s'il ne l'avait jamais été, et à y implanter l'Eglise, comme si elle ne s'y trouvait pas déjà. Le type d'action évangélistique à entreprendre à l'égard de ces candidats éventuels est de restaurer tout de suite entre eux et la communauté chrétienne locale le tissu des relations sacramentelles qui s'est rompu entre leur milieu et l'Eglise.

- Nombreux sont encore les parents qui, ayant abandonné pour leur part la pratique religieuse, tiennent néanmoins à préserver leurs enfants au baptême dès leur naissance, et à la communion dans les délais normaux. (7) Quoi qu'on puisse penser de la motivation de ces parents, le lien entre eux et

L'Eglise passe par l'initiation sacramentelle des enfants; et, puisque cette masse de chrétiens non pratiquants (peut-être non croyants) est, actuellement, le milieu où l'Eglise doit, par priorité, implanter la Mission, il s'ensuit que cette initiation sacramentelle des enfants est aussi la première œuvre missionnaire de l'Eglise.

La solution pour aujourd'hui n'est donc pas de repousser le baptême vers l'âge adulte et, partant, de le raréfier, comme si la précocité du baptême trop généralement concédé était la cause principale des maux dont souffre l'Eglise. Cette cause, encore une fois, c'est la dissociation qui s'est introduite entre l'initiation sacramentelle et la formation chrétienne du sujet, et l'interruption de l'une et de l'autre bien avant que le sujet ne soit parvenu à la maturité de ses facultés; ainsi, l'institution ne livre plus à l'Eglise des chrétiens vraiment mûrs. Le remède à ce mal, c'est de déployer l'initiation sacramentelle à travers les étapes de la croissance naturelle, de manière à conduire le jeune baptisé jusqu'à la maturité chrétienne.

Une proposition a été faite récemment en ce sens (8) : "étaler" la célébration du baptême, en y incorporant le temps de la catéchèse jusqu'au moment où le sujet aura la capacité de prendre l'engagement de foi définitif, en sachant bien qu'il s'engage pour toujours et qu'il le fait de lui-même (9). C'est une suggestion pleine d'intérêt, mais insuffisante. Les résultats dépendront de l'âge où cet engagement sera pris. Si l'on pense à l'enfance ou à la pré-adolescence, l'initiation sacramentelle s'arrêtera trop tôt : elle ne "couvrira" pas l'étape la plus décisive pour la formation chrétienne, celle où l'adolescent aura à expérimenter dans la lutte qu'exige de lui la foi et la loi chrétiennes. Si, par contre, l'acte ultime du baptême devait être repoussé jusqu'au seuil de l'âge adulte, il paraîtrait regrettable de priver l'enfant d'une vie sacramentelle propre tout au long de son enfance et de son adolescence, et de ne le tenir si longtemps rattaché à l'Eglise que par le lien quelque peu extrinsèque de la catéchèse. D'un côté, à ce qu'il me semble, on n'aurait pas complètement les difficultés présentes, de l'autre, on retomberait dans les anciens inconvénients du "dilatationisme".

L'autre insuffisance de cette proposition, c'est de concentrer l'attention sur le seul sacrement de baptême, comme si tous les défauts et tous les remèdes tenaient à son mode d'administration, comme s'il constituait à lui seul toute l'initiation chrétienne. Quand on met l'accent trop exclusivement sur le baptême et qu'on décide de lier l'engagement définitif de la foi au rite ultime du baptême, on ne peut évi-

ter le dilemme précédent : selon qu'on privilégie l'aspect sacramentel ou l'aspect pédagogique, on se sent enclin soit à conférer le baptême dès la naissance, pour que l'enfant ne soit pas privé de la grâce, soit à le repousser vers l'âge adulte, pour qu'il ait la pleine liberté du choix, et toute solution intermédiaire ne paraîtra pas vraiment satisfaisante.

Mais l'initiation est une totalité sacramentelle, dont l'eucharistie et la confirmation sont des éléments indissociables non moins essentiels que le baptême. Si donc on admet que l'initiation sacramentelle doit marquer de pair avec la formation à la vie chrétienne, on en vient à supposer qu'il y a un aspect ou une partie de cette formation qui devrait se faire en vue de l'eucharistie et le moyen de l'eucharistie, un autre aspect qui a semblablement un rapport spécial avec la confirmation, et que l'un et l'autre sacrement sont ordonnés non moins directement que le baptême à l'engagement de la foi.

Puisque ces divers rites, pris tous ensemble, constituent une même initiation, la solution du problème pour aujourd'hui paraît être d'"étaler" ce complexe sacramentel dans la durée de la formation chrétienne, d'en faire un processus sacramentel, sacramentellement continu, dont les divers "moments" rituels correspondraient aux étapes de la formation, jusqu'à la pleine maturation du caractère chrétien.

#### L'ACTE, LE MILIEU ET LA DURÉE

Ce qui risque de nous gêner pour entrer dans la perspective d'un tel "processus", c'est que nous avons d'ordinaire une conception trop physique et trop ponctuelle du sacrement. Nous considérons exclusivement le prêtre et le rite qu'il accomplit, l'agent et les éléments de la célébration, et nous oublions que, si tout se passe correctement (si le rite est "valide"), le sacrement produit instantanément son plein effet de grâce (ex opere operato), et que cet effet se renouvelle chaque fois que le rite est à nouveau accompli. Mais il y a un autre aspect à considérer pour ne pas rester dans l'abstraction. Le sacrement est aussi une activité réelle, presque qui se déploie entre un individu et un milieu, entre le sujet du sacrement et l'Eglise concrètement présente dans telle communauté locale.

L'Eglise agit indirectement, en tant qu'Eglise universelle, par le ministère du prêtre, son représentant; et elle agit directement, en tant que communauté particulière, sous le mode d'action propre à un milieu.

Les sacrements d'initiation, pour ne nous occuper que d'eux, ont tous un aspect social qui leur est essentiel, en

tant qu'ils agissent à l'Eglise, chacun sous un aspect qui lui est propre. Ils ne contiennent pas seulement l'un, la vie divine, l'autre la nourriture du corps du Christ, un troisième, les dons du Saint-Esprit. Mais le baptême intègre un membre nouveau dans la "communauté des saints", l'eucharistie le fait participer à la table des fidèles, la confirmation l'engage dans la "militia Christi" (on pourrait semblablement montrer l'aspect social de la pénitence). Bien plus, c'est par la méditation de l'agréation à l'Eglise que la grâce divine se communique : Dieu adopte les fils que l'Eglise engendre, le Christ nourrit de sa vie de charité ceux qu'il trouve assis à la même table, l'Esprit arme de sa force ceux qui s'unissent pour le même combat.

Dans tous ces cas, la communauté exerce une activité positive (conjointement à celle de son ministre) de type de l'accueil : c'est elle qui ouvre ses portes au candidat au baptême, qui invite le néophyte à sa table, qui l'engage parmi ses combattants et qui, de toutes ces façons, lui donne part à la grâce de Dieu qui habite dans son Eglise.

Cette activité est proprement sacramentelle, car elle s'exprime dans le signe du sacrement (profession de foi des fidèles, assemblée eucharistique, prière à l'Esprit-Saint) et participe à sa vertu efficace; ou plutôt, le signe tire son efficacité du Christ présent dans ses membres et agissant par la foi qu'il leur inspire.

Or, cette activité se déploie bien en-deçà et bien au-delà de l'instant où elle s'exprime dans le rite; elle se déroule tout au long des relations d'accueil que la communauté entretient avec le catéchumène et le néophyte, jusqu'au jour où il sera pleinement "initié", chaque fois qu'elle l'insère dans la Parole de Dieu, qu'elle lui fait place dans ses assemblées, qu'elle l'associe à sa prière, qu'elle le reconforte par son affection, qu'elle l'encourage dans la lutte spirituelle par ses conseils et exemples. Cette activité, qui se développe dans la réalité temporelle des relations humaines, constitue dans sa totalité un processus sacramentel : l'accueil de la communauté appartient au sacrement qui "initie" le candidat à la vie de l'Eglise.

L'ancienne Tradition n'ignorait pas ce rôle actif de la communauté dans l'initiation sacramentelle (10). C'est en partie à son oubli qu'est imputable la perte de vitalité de l'Eglise contemporaine. L'Eglise est vivante et se développe quand toutes ses communautés se sentent solidairement responsables de sa croissance, de sa communion et de sa sainteté, et ses membres responsables les uns des autres. Elle dépérit, par contre, quand ils ne vont plus aux sacrements que pour recevoir passivement quelque chose du prêtre et plus pour y

donner aussi d'eux-mêmes, quand ils se rassemblent pour être bien entre eux, sans se soucier d'accueillir des membres nouveaux. Alors, le sacrement est privé, pour ainsi dire, d'une partie de sa substance, de cette part d'efficacité qui devrait normalement s'exercer dans l'accueil de la communauté à ses membres nouveaux, et qui ne vient plus à terme. C'est pourquoi tant d'initiations ne sont pas et ne se sentent pas bien attachées à l'Eglise, et la quittent un jour.

Une communauté qui ne fait plus œuvre de vie se frappe elle-même de stérilité et de sénescence. Mais elle reprend vie et jeunesse quand elle retrouve le goût de donner la vie et de l'entretenir. C'est pourquoi la reorganisation de l'initiation sacramentelle ne sera pas profitable seulement aux futurs et nouveaux baptisés, mais également à nos communautés si on leur apprend le rôle actif qu'elles doivent y tenir. A condition qu'on leur y ménage une place, c'est-à-dire qu'on accepte de déployer cette initiation dans la durée des relations intracclésiales.

On arrive à la même conclusion quand on considère, auprès le milieu réceptif, l'autre aspect de l'activité sacramentelle qui est celle du sujet. A force de s'intéresser à la validité du signe, la théologie en vient à oublier que le sacrement est aussi un acte humain, attitude d'une personne en face de Dieu, démarche envers l'Eglise.

Le sacrement est fondamentalement relation réciproque de l'homme à Dieu dans l'Eglise. Le rite ne sert qu'à signifier et médiatiser cette relation. On perd ce vrai sens chrétien du sacrement quand on n'y voit plus que la manipulation de choses sacrées, la production mécanique d'une grâce impersonnelle par le seul jeu du signe. Le signe symbolise, d'une part, la bonté de Dieu qui vient au secours de l'homme par le Christ et son Esprit, et il représente, d'autre part, ce qui est pensé, voulu, promis, demandé, accompli par une personne humaine. Cette signification subjective fait partie du sacrement, pris selon la totalité du rapport qu'il médiatise entre Dieu et l'homme. (11)

En conséquence, tout ce qui est essentiel à l'acte humain fait partie de l'essence du sacrement. Ces composantes essentielles doivent donc se retrouver dans les sacrements d'initiation : liberté, socialité, temporalité. Parce que l'initiation est un engagement de la personne envers la foi et la loi chrétiennes, et que la valeur de tout engagement tient à la conscience, à la responsabilité, à la liberté qui s'y expriment, il est nécessaire que l'initiation sacramentelle soit une œuvre de liberté, pleine et entière. Mais elle est aussi engagement à l'égard de la société ecclésiale et dans sa communion; elle doit donc s'accomplir sous le mo-

de d'un rapport social et interpersonnel. Enfin, ces deux aspects incluent la temporalité et, par conséquent, la durée; c'est dans le temps, par l'expérience et par l'effort, progressivement et patiemment, que l'homme devient libre et qu'il s'éveille et s'éduque à ses obligations et responsabilités sociales. Les rites de l'initiation signifient séparément des engagements différents de liberté et des types divers de rapports sociaux, qui ne conviennent pas tous au même âge, qui requièrent une formation graduée et diversifiée, et donc étreinte dans le temps. L'initiation sacramentelle est de type "processionnel".

#### LE TEMPS ET LES ETAPES

On pourrait objecter que la règle de l'ancien Testament était de conférer ensemble, en une seule fois, les trois sacrements de l'initiation. Cette règle convient, il est sûr, au baptême de l'adulte, et est généralement appliquée dans ce cas, car l'adulte a pleine capacité de liberté et de vie sociale. Mais si l'on voulait appliquer universellement cette règle, on serait logiquement amené à repousser l'initiation vers l'âge adulte, afin que les engagements et les rapports sociaux signifiés par ces rites soient pris et noués à un âge correspondant, en gros, à la maturité requise, dans d'autres domaines, pour former des engagements et des rapports analogues. C'est au sortir de l'adolescence, normalement, que le jeune homme commence à prendre sa vie en main, se fixe dans le caractère qu'il s'est façonné, s'attache à des opinions, personnelles et raisonnées, se trace une ligne de conduite, s'oriente dans un projet de vie qu'il veut définitif, se crée son propre réseau de relations sociales, prend conscience de ses responsabilités familiales et civiques. Doit-il en être de même de la profession chrétienne ?

A raisonner de la sorte, on risquerait de verser dans le pélagianisme. La profession de foi n'est pas le don superbe que l'homme fait de lui-même à Dieu après s'être formé tout seul à cette offrande et comme il lui plaisait. L'initiation est une formation reçue et subie, donnée par l'Eglise pour nous apprendre à recevoir les dons de Dieu. Les adultes qui nous demandent le baptême dans les anciens temps devaient passer par une telle formation théorique et pratique, soigneusement programmée et sévèrement contrôlée, sans parler de celle, plus large et plus indirecte, qu'ils recevaient depuis leur inscription en vue du catéchuménat.

S'il en est ainsi, puisque le temps par excellence de la formation est celui de l'enfance et de l'adolescence, pour quel l'initiation sacramentelle ne commencerait-elle pas dès les premières années ? Ce n'est pas seulement aux sacrements

qu'on est initié, mais par eux. Ils ne sont pas la récompense qu'on reçoit au terme de l'effort. Ils sont l'ensemble des relations de l'Eglise par le moyen desquelles Dieu lui-même façonne la personnalité de l'enfant à l'image de son Fils, jusqu'à ce que le caractère du Christ imprègne tout le développement humain que l'enfant doit acquérir pour devenir ce que sa naissance l'appelait à être.

C'est parce qu'elle avait compris ce rôle formateur des sacrements que l'Eglise n'a pas hésité à baptiser les petits enfants, et parce qu'elle avait la possibilité de les achever par la suite à la maturité de l'acte de foi présupposée par le signe baptismal. Pour les motifs que nous avons analysés, le système de l'initiation sacramentelle a besoin d'être réorganisé. Aucune raison sérieuse n'interdit de la faire commencer dans la petite enfance. Mais le même raisonnement théologique, dont nous avons posé déjà les principes, recommande de la développer progressivement à travers des "seules significatifs" jusqu'aux approches de l'âge adulte.

Il y a une logique dans la règle qui prescrit de donner ensemble tous les rites de l'initiation. Tous ont en commun de distribuer la vie du Père, d'incorporer au Christ, de faire habiter l'Esprit en nous; mais chacun le fait à sa façon, non seulement selon un symbolisme différent, mais aussi selon une action spécifique de la Grâce sur la personne humaine, et l'on est vraiment "initié", c'est-à-dire chrétien formé, que si on l'est de toutes ces façons à la fois. Un baptisé qui n'aurait pas reçu la confirmation ou l'eucharistie, comme cela arrive trop souvent de nos jours, serait un chrétien incomplet, c'est-à-dire un être anormal, non qu'il lui manquerait quelque fonction de son organisme naturel, mais parce que son développement spirituel aurait été arrêté prématurément à une étape inférieure et transitoire.

Il faut donc que l'espace mis entre les sacrements d'initiation tel qu'il est pratiqué actuellement dans l'Eglise latine, soit justifiable au regard de la même logique. La seule justification possible, c'est que cet espacement corresponde aux étapes réelles de la formation qui sont signifiées par ces rites, de telle sorte que l'initiation serait interrompue au seul plan des signes rituels, mais constituerait un tout continu au plan de la formation du sujet.

La pratique actuelle, avouons-le, ne justifie guère cette séparation. L'intervalle de quelques années mis entre le baptême, la confirmation et la communion solennelle n'est pas suffisant pour signifier des changements profonds du sujet du point de vue de sa formation, puisque ces sacrements sont tous reçus dans le cours de l'enfance (voire de la petite enfance, en tenant compte de la première communion "privée").

La confirmation n'apparaît guère, dans cette perspective, que comme un complément cérémoniel du baptême, qu'il serait indifférent de recevoir (comme il arrive en fait) plusieurs années plus tôt ou plus tard. Parallèlement, la capacité de "discerner le Corps du Christ" n'est pas indispensable pour recevoir la grâce de l'eucharistie, pas plus que l'incapacité de faire un acte de foi n'est un empêchement à recevoir la grâce du sacrement de la foi.

Si l'initiation n'avait pas d'autre but que de procurer ces sacrements aux enfants le plus tôt possible, il n'y aurait pas de raison de ne pas les leur donner tous ensemble dès la naissance (12). Si l'on sépare ces sacrements, dans le juste dessein de faire de l'initiation une véritable formation chrétienne, cet espacement, pour être légitime doit alors "signifier que quelque chose s'est passé, qu'un seuil de formation a été franchi", une étape de maturation religieuse en même temps que l'évolution humaine, et qu'une autre commence.

Saint Thomas d'Aquin notait une certaine correspondance analogique entre les sacrements et les étapes de l'évolution biologique du corps humain (13) : à la naissance, l'encroûtement de la régénération baptismale; à la croissance, l'encroûtement de la confirmation; à la nutrition, le pain eucharistique. Cette analogie entre dans la signification du sacrement et, par suite, dans son efficacité, puisque "le sacrement agit en signifiant", comme l'enseigne encore Saint Thomas (14). Cela veut dire que le sacrement produit le mystère qu'il représente pour la foi et qui est éclairé par le symbolisme naturel du rite, et qu'il l'opère grâce à cette foi de l'Eglise qui appelle infailliblement l'intervention de la puissance divine. (15)

Or, la démarche du sujet qui demande le sacrement fait partie, elle aussi, comme nous l'avons expliqué, du signe sacramentel, et le mode présent d'existence de ce sujet ne saurait être étranger au sens de sa démarche. Il est donc de la nature des sacrements d'initiation d'être reçus à des moments vraiment "significatifs", c'est-à-dire à des moments où il y a correspondance entre le déroulement du devenir chrétien du candidat et son évolution psychologique et sociale d'une part, et la finalité propre du sacrement qu'il va recevoir d'autre part, de telle sorte que cette double correspondance donne sens à sa démarche sacramentelle et au rite accompli.

Enfin, pour être pleinement significative comme totalité sacramentelle, l'initiation doit s'élever sur une durée qui corresponde, elle aussi, à une "totalité significative" du devenir humain individuel. Il ne saurait être ques-

tion, évidemment, de la prolonger jusqu'à la parfaite maturité de la foi, qui n'est jamais atteinte, de même que la maturité naturelle est toujours en croissance. Mais il est normal que l'initiation prenne fin à l'époque où le jeune chrétien est devenu un croyant "confirmé", en même temps que sa personnalité s'est affermie et qu'elle est reconnue. Nous avons dit que l'un des malheurs de l'Eglise tient au fait que trop de chrétiens sont incapables de rattacher leur caractère chrétien à un acte pleinement responsable. L'évolution liturgique et disciplinaire de l'Eglise latine, en descendant le bloc, jadis compact, des sacrements d'initiation, donne maintenant la possibilité de conduire cette initiation jusqu'à un engagement dans la foi vraiment responsable. Il serait grave de ne pas saisir cette chance et ce serait mentir, en premier lieu, que cette évolution n'a pas de sens.

#### PROFIL DE L'INITIATION SACRAMENTELLE

Quels sont les "temps significatifs" auxquels correspondent les sacrements d'initiation ? Cette question en appelle une autre : dans quel ordre seront-ils reçus ? Cet ordre, dépendant de leurs relations réciproques, importe essentiellement à la signification de chacun et, partant, à la pleine efficacité de l'initiation.

Depuis longtemps, en Occident, on les reçoit généralement dans cet ordre : baptême, confirmation, eucharistie. Mais cet ordre de succession n'est pas absolu : il arrive souvent que la première communion précède la confirmation. On s'appuie sur l'analogie, précédemment citée, du développement biologique. Elle non plus n'est pas impérative : croissance et nutrition vont de pair. De plus, il faudrait aussi tenir compte de l'évolution psychologique et sociale. On invoque un axiome de l'ancienne Tradition : "Il faut posséder l'Esprit du Christ avant de recevoir son Corps". Mais une règle conçue pour l'initiation des adultes, à une époque où le rite de l'eau et celui de la chrismation n'étaient pas encore comptés comme deux sacrements réellement distincts, ne saurait s'imposer dans notre situation historique et théologique présente.

L'ordre d'initiation que nous avons l'intention de proposer exigerait d'être légitimé par des considérations théologiques précises et détaillées, où chaque sacrement serait examiné pour lui-même et dans ses relations aux autres (par exemple, pour justifier l'inscription de la pénitence dans cet ensemble) ; il faudrait aussi répondre à des objections prévisibles et éclairer plusieurs difficultés, dont certaines sont très graves (par exemple, le problème du péché ori-

éminent dans le cas du baptême différé). Nous réserverons ces explications pour une autre occasion et nous nous bornons à présenter le schéma de cette initiation, par mode de conclusion.

Nous ferons auparavant deux ou trois remarques. Il n'est pas question dans notre esprit de présenter un ordre qui serait censé universellement valable. L'Eglise est entrée dans une période de mutation et de diversification aiguës, c'est pourquoi on doit s'habituer à un pluralisme de disciplines sacramentaires : à des milieux de culture et de mentalité différentes convenant des règles différentes, serait-ce dans la même ville.

Par exemple, et pour prévenir toute équivoque, il nous paraît normal qu'on continue à pratiquer le baptême précoce, dans certains cas, en même temps qu'on instaure, pour d'autres cas, la règle de le différer. Il convient semblablement de tenir compte de la grande différence qu'on peut observer entre les candidats aux sacrements : ce n'est pas parce qu'ils sont de même âge qu'ils doivent recevoir ensemble le même sacrement, car ils peuvent ne pas être parvenus au même point de formation chrétienne ni au même degré de maturité naturelle. C'est pourquoi nous ne parlons pas d'âges, mais de périodes, d'époques de temps, qui peuvent recouvrir un intervalle de plusieurs années, et qui sont donc susceptibles d'une interprétation assez large. Enfin, nous rappelons que nous nous occupons ici de l'initiation sacramentelle des jeunes mais non des adultes.

Voici donc le schéma d'initiation que nous envisageons. Nous le présentons en partant de la fin :

- La finalité propre de la confirmation est de présenter à Dieu et à l'Eglise des chrétiens sortis de tutelle, au "caractère" éprouvé et "confirmé", fermes dans leur attachement au Christ, "reconnus" par la communauté comme des membres de plein droit, ayant la capacité d'exercer des responsabilités et des charges.

Ce sacrement correspond au seul de l'âge adulte, quand le jeune homme a fixé les traits de sa personnalité prend en main la conduite de sa vie et de son avenir, et envisage ou commence d'assumer des engagements dans la société.

- C'est dans le "combat" spirituel que s'éprouve et s'affermir la fidélité à la loi du Christ, quand le jeune baptisé s'entraîne à lutter contre "la chair" et l'"esprit du monde", pour être digne de vivre dans l'Eglise "communauté des saints" : tel est le sens et le rôle de la pénitence, prise comme pélagie de la "liberté" et comme sacrement de la "conversion".

La pratique initiatrice de ce sacrement convient à la "maie" de l'adolescence, quand disparaissent les traits de l'enfance et que s'ébauche la vie de l'homme de demain, dans le dur "affrontement" à autrui et aux lois du monde des adultes pour faire connaître sa "liberté".

- Le sens propre de l'initiation à l'eucharistie est d'ouvrir aux néophytes l'accès aux assemblées et aux repas eucharistiques des fidèles, pour qu'ils partagent avec eux le même pain de la Parole de Dieu et du Corps du Christ et qu'ils apprennent à vivre avec eux et comme eux une vie de communion dans l'Eglise "Corps du Christ".

Ce temps d'initiation correspond au passage de l'enfance à l'adolescence, quand garçons et filles, abandonnant les jeux puérils, commencent entre eux l'apprentissage de la "vie de société" et voient aussi s'ouvrir le monde des adultes, accueillant, mais exigeant. (Ce qui est en cause, on le voit, c'est moins "la première communion" que la pratique eucharistique; celle-ci et la pratique pénitentielle marchent de concert, concourant au même terme sous des aspects différents).

- Le baptême, sacrement de la foi, est la naissance de l'enfant au langage de la foi, c'est-à-dire son entrée dans la communauté de ceux qui professent la même foi du Christ et sa loi, qui parlent fraternellement entre eux la même langue, celle de l'Evangile, et qui adressent en commun leurs prières au même Dieu, qu'ils appellent leur Père.

Ce sacrement convient à l'époque où l'enfant, qui n'avait pas la maîtrise de la parole (infans), accède à l'univers du langage rationnel et de la communication avec autrui, apprend à construire son propre discours en relation avec celui d'autrui, à comprendre les autres et à se faire comprendre; c'est "sa venue au monde des signes" intelligibles de la liberté.

- De même que sa naissance dans un milieu déterminé est, pour l'enfant, la promesse d'une certaine culture, de même celui qui naît de parents chrétiens (baptisés) acquiert un appel spécial et un droit particulier à faire partie du peuple de Dieu.

Il convient de signifier cet appel et ce droit, dès la naissance, par un acte de candidature à l'Eglise, signe précurseur du baptême; prémices de l'initiation sacramentelle.

Joseph MOINGT

(1) Un rituel pour baptêmes d'enfants en cours de catéchèses est actuellement en expérimentation.

- (2) "Taleiois" : le fait d'atteindre le terme. Le mot vient des religions à mystères où se pratiquaient des rites secrets d'agrégation culturelle.
- (3) Cette formation théorique et pratique pouvait être très longue. Quand elle fut codifiée, elle durait tout le temps du carême, à condition que la conduite du candidat donne satisfaction. Mais la plupart fréquentaient l'Eglise longtemps avant de s'inscrire à la catéchèse pré-baptismale.
- (4) On a conservé beaucoup d'homélies d'évêques déplorant ce "dilettantisme".
- (5) La pratique du baptême précoce est attestée (mais rare encore) vers 250 en Afrique et en Egypte.
- (6) Dès qu'ils sont capables de faire un acte de foi, exil-quaît Saint Grégoire de Nazianze, et de commettre des actes de malice, c'est-à-dire, précisait-il, vers les trois ou quatre ans. (Discours XI, chap. 28, P.G. 36, col. 400)  
Nous reviendrons plus tard sur un motif influent de l'expansion du "pédobaptisme" : le dogme du péché originel.
- (7) Situation paradoxale : des parents non pratiquants tiennent aux rites traditionnels, dont de meilleurs chrétiens ne veulent pas pour leurs enfants.
- (8) Jean-Philippe Bonnard, "Le temps du baptême", dans "E-tudes", octobre 1970, pp. 431-442.
- (9) "L'âge favorable à l'accomplissement du baptême doit être pensé... plutôt en terme de majorité. Il s'agit alors de l'âge où l'on est tenu pour responsable de ses engagements" art. cité p. 440.
- (10) Justin décrit ce rôle dans le baptême ("apologie", ch. 61 et 65) : Tertullien en fait la théologie à propos de la pénitence ("De la Pénitence", ch. 9 et 10).
- (11) Il s'agit de ne pas séparer "la fructuosité" (qui a rapport aux dispositions subjectives) de la "validité" du sacrement (conditions objectives du fonctionnement du rite.)
- (12) Comme cela se fait traditionnellement dans les Eglises orientales (y compris celles qui sont unies à Rome).
- (13) Somme Théologique, IIIa Pars, qu. 65, art. 1.
- (14) De Veritate, qu. 27 (de gratia), (art. 4, ad 13).
- (15) Somme Théologique, IIIa Pars, qu. 62, art. 5 et 6.

## La population rwandaise

Facteurs d'accroissement et d'évolution depuis 1952

### Note de la Rédaction

Cet article est la communication faite par Monsieur S. Niyibizi au Congrès de l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population qui s'est tenu à Accra en décembre 1971.

### LA CONNAISSANCE SUR LA POPULATION DANS CE PAYS

Avant 1952, la population rwandaise était très mal connue à la suite du peu d'efforts manifestés par les autorités de la Tutelle dans ce domaine et également à la suite de graves catastrophes démographiques que venait de traverser ce pays entre 1942 et 1946 (famines, épidémies, migrations forcées). A ce propos, signalons que les chiffres du para-graphe suivant ne prétendent nullement à la précision. En ce qui concerne la population totale et les conditions démographiques, très peu de choses étaient connues et l'on se contentait de dire que la population totale se situait autour d'un chiffre ou que la natalité était forte, la mortalité relativement élevée et les migrations fréquentes.

En 1952 et devant la gravité d'une telle ignorance, les autorités de la Tutelle s'efforcèrent de réaliser quelques enquêtes destinées à fournir les caractéristiques de la population et à planifier en tenant compte de celles-ci. Ces enquêtes étaient annuelles jusqu'en 1957 mais elles furent malheureusement mal exécutées et imprécises. De ce fait jusqu'en 1962, aucune donnée fiable n'existait pour notre pays et même après cette date, des efforts plus poussés ne purent donner lieu qu'à des chiffres malgré tout imprécis.

### DEUX SOURCES

Signalons d'abord deux sources ayant leur importance dans la connaissance de la population : l'état-civil et les registres paroissiaux. L'état-civil était généralement tenu pour tout le pays; théoriquement toutes les informations socio-démographiques étaient portées sur des fiches familiales ou individuelles mais pratiquement, négligences (absence de lois là-dessus) et incompetence (les "bakarantzi" n'avaient pratiquement pas étudié) faussaient les renseignements obte-

mus; les chiffres accusaient des erreurs qui allaient de 15 à 20 % pour la population totale tandis que 65 % des naissances et 40 % des décès étaient seulement enregistrés. Au début de 1970, une réforme importante de tout le système d'état-civil (qui continue à se faire à la commune) a été introduite par le Bureau de la Statistique en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur. Il est à espérer que le nouveau système (garanti par la loi sur les déclarations des événements démographiques par toute la population) donnera des résultats nettement plus satisfaisants que dans le passé et que d'ici 1975, la population pourra être connue à chaque moment grâce à ce nouveau système.

Les registres paroissiaux également une source dans la mesure où des recherches actives peuvent étudier les 45 % de la population qui sont des chrétiens et qui ont eu depuis longtemps cet avantage d'être convenablement enregistrés quant à leurs traits démographiques essentiels (natalité, mortalité, migrations) et dans la mesure où ces résultats peuvent être inférés sur l'ensemble de la population (chrétienne + non chrétienne).

Signalons aussi l'enquête par sondage effectuée l'année dernière à travers tous les pays et dont les résultats sont attendus bientôt, ainsi que le recensement exhaustif attendu pour 1974 au plus tard en collaboration avec les Nations-Unies.

# I. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION

A part les chiffres cités un peu au hasard par les premiers explorateurs et voyageurs Allemands au début de ce siècle et qui situaient la population rwandaise entre 1,5 et 1,6 millions vers 1906, il n'existe aucun chiffre même approximatif sur cette population avant 1936. C'est donc dire que pendant toute la durée de la colonisation allemande (1895-1918) et pendant une partie importante de la relève belge (1919-1936) aucune autorité ne s'est jamais préoccupée de recenser la population du Rwanda. Les chiffres dont nous disposons à partir de 1936 indiquent qu'en temps normal (i.e. en l'absence de fléaux, famines, épidémies, guerres...) la population connaîtrait un accroissement relativement rapide compte tenu du niveau élevé de la mortalité durant ces périodes. Cet accroissement pouvait se situer annuellement entre 1 % et 1,5 %. Le fait que la population n'ait passé le cap des 2 millions qu'en 1950 traduit simplement qu'avant cette dernière date les périodes de famines et disettes, d'épidémies, de guerres se sont multipliées entre 1900 et 1950. (1) Pour illustrer cela, voici l'évolution de la population depuis 1936 (aux 1ers janvier successifs : population en millions) :

| Année | Population | Année | Population |
|-------|------------|-------|------------|
| 1936  | 1.762      | 1954  | 2.300      |
| 1937  | 1.864      | 1955  | 2.390      |
| 1938  | 1.889      | 1956  | 2.468      |
| 1939  | 1.908      | 1957  | 2.551      |
| 1940  | 1.913      | 1958  | 2.634      |
| 1941  | 1.920      | 1959  | 2.747      |
| 1942  | 1.930      | 1960  | 2.830      |
| 1943  | 1.807      | 1961  | 2.900      |
| 1944  | 1.524      | 1962  | 2.974      |
| 1945  | 1.585      | 1963  | 3.061      |
| 1946  | 1.686      | 1964  | 3.187      |
| 1947  | 1.751      | 1965  | 3.306      |
| 1948  | 1.806      | 1966  | 3.481      |
| 1949  | 1.900      | 1967  | 3.575      |
| 1950  | 2.000      | 1968  | 3.668      |
| 1951  | 2.080      | 1969  | 3.724      |
| 1952  | 2.104      | 1970  | 3.805      |
| 1953  | 2.128      | 1971  |            |



Le tableau et la courbe d'évolution précédents montrent bien les vicissitudes de la population avant 1952 (plus précisément entre 1940-1950). Pendant ce temps, la natalité qui était alors forte au début a baissé pour atteindre une valeur voisine de 32 ‰ en 1945, alors que les disettes et les maladies liées à celles-ci et la famine provoquaient une mortalité très élevée, les migrations surtout définitives aggravèrent le phénomène de déclin démographique jusqu'à la fin de la décennie. En fait, la "santé démographique" ne fut retrouvée qu'en 1949.

## II. CONDITIONS DEMOGRAPHIQUES

Malgré le peu de précision à tirer des enquêtes entreprises dès 1952 et des années qui suivirent l'indépendance

de 1962, on peut dire que les caractéristiques de la population étaient à peu près les suivantes :

La mortalité devait se situer entre 27 et 30 ‰ et l'espérance de vie à la naissance à 38 ans (2) (avec une forte prépondérance pour la mortalité infantile surtout dans des régions de moins de 1800 m. d'altitude), tandis que la natalité devait avoisiner 46 ‰ et croître ensuite; les migrations, quoique mal mesurées à l'époque et aujourd'hui, restaient importantes et 40 ‰ de la population quittaient définitivement ou temporairement le pays chaque année.

La mortalité infantile avoisinait 300 ‰ en 1952 et la mortalité générale n'était pas moins importante, le pays était économiquement arriéré (absence de courants commerciaux d'aucune sorte), les conditions de travail médiocres (servage et colonialisme imposables) et l'émigration vers le Kivu, Katanga (Zaire); vers la Tanzanie septentrionale, l'Uganda, etc... plus riches attiraient de plus en plus de la main-d'œuvre, ce qui est confirmé même à l'heure actuelle, bien qu'à petite échelle.

Depuis 1952 jusqu'en 1971, la situation démographique s'est profondément modifiée surtout en ce qui concerne les migrations et la mortalité. Celle-ci par exemple est tombée à un taux de 20 ‰ contre 29 ‰ en 1952 : les conditions hygiéniques, l'habitat, l'assainissement du milieu, etc... se sont améliorés; la mortalité infantile est tombée de 300 ‰ à moins de 125 ‰ (3) pendant ce temps, ce qui a eu pour conséquence d'accroître la durée de vie moyenne de la population.

Cette durée de vie est passée de 38 ans à près de 49 ans actuellement. En ce qui concerne les migrations, celles-ci ont connu un certain ralentissement par rapport à la période des grandes migrations de 1947-1949, jusque vers 1958 : les migrations spontanées et temporaires restaient courantes mais moins nombreuses.

En 1959, à peu près 2 ‰ de la population (qui atteignait 2.650.000 en 1959) ont dû s'expatrier pour fuir la révolution, et dans la suite, les migrations se maintiennent au niveau normal et bas. Nous allons analyser brièvement quelques données récentes et dégager, à partir de celles-ci, les facteurs d'évolution de la population ainsi que les problèmes importants auxquels elle aura à faire face.

### III. QUELQUES DONNÉES RÉCENTES

La population rwandaise atteignait, à la fin de 1970, le chiffre de 3,8 millions d'habitants, ce qui plaçait ce pays au 17<sup>e</sup> rang en Afrique quant à sa population alors que sa superficie est légèrement supérieure à 26.000 km<sup>2</sup> (35<sup>e</sup>

rang) avec une densité brute de 140 habitants au km<sup>2</sup> (1<sup>er</sup> rang en Afrique quant à la densité). Cette population comprend une très forte population de jeunes (55 ‰ de la population a moins de 20 ans) et une population relativement faible d'adultes (41 ‰), ce qui ne manque pas d'avoir une conséquence capitale sur l'économie et le développement de ce pays ainsi que nous allons le souligner plus loin.

La natalité reste très élevée et à ce titre le Rwanda est l'un des pays africains à avoir une très forte natalité et où aucune tentative de campagne pour la limitation des naissances n'a jamais été expérimentée. La mortalité y est relativement peu élevée (par rapport aux Africains voisins et si l'on considère que peu de pays africains possèdent un taux de mortalité inférieur à 20 ‰) : elle est de 20 ‰ en terme de taux brut et en liaison étroite avec la composition par âge. La mortalité infantile atteint un niveau de 125 ‰ (contre 250 ‰ il y a seulement 18 ans); et l'espérance de vie y est de 49 ans. Certains facteurs de cette diminution relativement rapide de la mortalité ne manquent pas d'attirer l'attention : Soulignons les facteurs liés à l'altitude et au climat (pays généralement situé au-dessus de 1800 m. d'altitude et connaissant un climat tempéré et doux) combinés avec la disparition des grandes endémies, épidémies et famines qui étaient encore monnaie courante en 1948 et avec les efforts dans le secteur médical et de la santé : multiplication des hôpitaux et dispensaires depuis 1950, formation d'un grand nombre de cadres médicaux et de médecins à telle enseigne qu'on parlait il y a seulement 10 ans, de un médecin pour 250.000 habitants contre un médecin pour moins de 80.000 habitants actuellement.

La population urbaine représente à peine 4 ‰ de la population rwandaise et à ce titre on peut dire que le pays est essentiellement agricole et rural. Cette urbanisation presque nulle conditionne très largement l'évolution des mentalités vers le progrès et favorise le traditionalisme paysan : phénomène très souvent remarquable dans le milieu des centres urbains. La taille moyenne du ménage est de 4,6 individus vivants et cela correspond largement au taux de natalité du pays si l'on y ajoute les personnes décédées en bas âge et durant les premières années de la vie.

### IV. BREVE ANALYSE DE CES DONNÉES

L'accroissement naturel atteint 3 ‰ chaque année et cela signifie un doublement de la population en l'espace de 25 ans. Le taux de reproduction découlant d'un tel taux d'accroissement et du taux de natalité de 50 ‰ est de l'ordre de 3,5 et cela confirme bien le fait que la population rwandaise

double en moins d'une génération. Exemple : en l'espace de 18 ans, la population est passée de 2,1 à 3,8 millions, soit un accroissement de l'ordre de 180 % (entre 1952 et 1970).

La natalité rwandaise est l'une des plus fortes d'Afrique et on peut conclure que d'ores et déjà elle ne connaîtra pas un début de fléchissement avant une décennie, même avec l'intervention du planning familial. Les facteurs de cette haute fécondité de la population résident dans l'importance de la natalité (tout le monde : hommes et femmes finissent par se marier, donc célibat définitif inconnu) combinée avec une composition par âge jeune et favorable à la natalité et la fécondité, dans des traditions natalistes ancrées dans la société (descendance nombreuse encouragée, valeur absolue de l'enfant, etc.), dans la diminution de la mortalité maternelle et dans l'absence d'aucune restriction volontaire de la descendance.

Cette stabilisation du taux de natalité à un niveau élevé, avec le recul de la mortalité surtout infantile implique de nombreuses conséquences :

- sur le plan démographique : comportement de la structure par âge de la population : fort pourcentage des éléments jeunes et diminution corrélative de l'importance des adultes et donc structure par âge constamment jeune. Accroissement encore rapide de la population et augmentation de la taille finale des ménages ;

- sur le plan économique : diminution de la population adulte (donc active) et ralentissement de l'activité économique, augmentation des charges publiques et individuelles ; problèmes du chômage, de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification de l'enseignement (par exemple) à cause de l'afflux d'élèves de plus en plus nombreux et donc nécessitant des investissements toujours plus importants. Aménagement des terres cultivables à cause du morcellement de la propriété patrilinéaire en une infinité de parcelles à répartir entre différents héritiers parvenant de plus en plus nombreux à l'âge adulte. Plus généralement, difficultés dans le processus d'industrialisation et dans la mise en place des mécanismes de développement économique.

À l'heure actuelle au Rwanda, on remarque plus que jamais les nombreux problèmes causés par une telle fécondité et un tel accroissement (n'oublions pas que le maintien du comportement procréateur par une population ayant une mortalité baissante, a comme conséquence de voir le taux d'accroissement et le taux brut de reproduction augmenter dans les mêmes proportions.) On peut signaler ici les difficultés dans le système de scolarité tant au primaire qu'au second

aire (taux de scolarité qui baisse), dans la lutte contre le chômage et dans la création des emplois, dans la répartition des terres labourables ; la plupart des régions du Rwanda connaissent une très forte densité (certaines vont jusqu'à 600 habitants par km<sup>2</sup>), le domaine public ou paternel ayant été morcelé à l'infini pour donner une parcelle à chaque habitant ou héritier, les jeunes émigrent en désordre soit à l'intérieur du pays dans des régions modérément peuplées créant ainsi un certain déséquilibre dans l'exploitation des terres, soit à l'extérieur et souvent ce sera de plus en plus le cas ; la délinquance et le banditisme en résultent pour quelques régions ou pour les centres urbains, enfin la modernisation de l'agriculture dans ces conditions de morcellement apparaît difficile, sinon impossible.

Du fait d'une mortalité déclinante, l'accroissement de la population est passé de 1,7 en 1952 à 3 % actuellement. Voici l'estimation passée et future de la mortalité en terme d'espérance de vie à la naissance (on sait que l'EO continue très souvent un indice satisfaisant de mesure de la mortalité) :

| Période       | EO              | Période | EO   |
|---------------|-----------------|---------|------|
| 1949 et avant | moins de 35 ans | 1957    | 39,5 |
| 1952          | 37 ans          | 1966    | 46   |
| 1971          | 49 ans          | 1991    | 59   |
| 1991          | 54 ans          | 1996    | 61   |
|               |                 | ans     |      |

Les effets d'une telle baisse de la mortalité sont importants et nous les avons déjà soulignés. Par exemple, si la mortalité reste au niveau de 50 ‰, on aura en 1996 le taux de 50 ‰ pour la natalité et de 10 ‰ pour la mortalité, ce qui donnera un taux d'accroissement de 4 % (doublement de la population en moins de 18 ans). Ce taux est extrêmement élevé et l'on en trouve guère d'exemple qu'en Amérique latine où la mortalité ayant rapidement baissé jusqu'au niveau du seuil technologique et sans aucun signe de déclin de fécondité dans ces pays, il en est résulté des taux de croissance "invraisemblables" (Mexique, El Salvador, Venezuela...) ont un taux d'accroissement avoisinant 4 % avec des taux de mortalité inférieurs à 10 ‰. Pour le Rwanda comme pour ces pays, on peut imaginer facilement une diminution plus rapide de cette mortalité à cause notamment de la structure par âge jeune de la population, défavorable à la mortalité et accentuant aussi ce phénomène de croissance de la population. La natalité et la mortalité baissent lentement (surtout la première) dans les centres urbains mais ces derniers ne groupent malheureusement que 4 % de la popula-

tion totale tandis que pour le reste de la population les taux restent élevés (respectivement pour la natalité et la mortalité en ville et en campagne : 44‰, 15‰ et 51‰, 51‰). Cette différence viendrait du souci des citadins de contraindre leur descendance à cause des impératifs d'ordre économique, souci qu'ils ne partagent pas avec les ruraux (dans un cas, l'enfant est perçu comme une lourde charge familiale, dans l'autre, il constitue une richesse et un apport), mais elle proviendrait également du fait de la structure par âge des citadins moins favorable à la natalité par rapport à celle de leurs compatriotes de la campagne. En ce qui concerne la mortalité, disons que la ville comporte beaucoup plus d'infrastructure sanitaire que la campagne.

En ce qui concerne les migrations, nous avons déjà dit qu'elles étaient numériquement négligeables (le solde migratoire s'établit à 1‰ annuellement pour l'immigration). Cela concerne du moins les migrations internationales qui ont récemment dépassé ce pourcentage en période normale. L'importance des migrations intérieures est cependant à souligner au Rwanda surtout depuis les époques récentes : les régions surpeuplées du Nord (Rubengeri) et du Sud (Butare) continuent de peupler des régions peu ou modérément peuplées de l'Est, Centre-Est, Nord-Est et même les villes : c'est ainsi que certaines de "paysanats" se sont formés dans ces régions d'immigration, il s'agit de territoires récemment convertis au mode d'exploitation agricole moderne (organisation et utilisation de parcelles, semences sélectionnées, élevage intensif, etc...) et non plus traditionnel (éparpillement d'habitation empêchant l'exploitation rationnelle de parcelles, "anarchie" dans le système de plantation, etc...), tout ceci à l'initiative du pouvoir public. On peut compter que depuis dix ans 60.000 familles ont bénéficié de cette innovation.

Cette solution ne serait évidemment que transitoire si une certaine forme de réforme agraire n'était pas envisagée en moyen terme. Les migrations internationales pourraient servir de remède au "problème de population" si certaines conditions politiques et économiques étaient réalisées dans cette importante partie du continent africain (Union économique de territoires ou fédération entre Zaïre-Rwanda-Burundi ou Rwanda-Burundi-Tanzanie-Uganda, etc...) et c'est surtout à cette condition qu'on pourrait envisager l'avenir démographique du Rwanda et d'ailleurs du Burundi voisin.

## V. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Etant donné les caractéristiques décrites précédemment, propres à la population du Rwanda, il est possible de prévoir de la manière suivante son état dans les 30 prochaines années, les conditions démographiques évoluant comme mainte-

nant (fécondité stable ou baissant lentement vers la fin de la période, mortalité poursuivant sa baisse au même rythme).

| Dates | Effectifs (en milliers) |
|-------|-------------------------|
| 1971  | 3.800                   |
| 1976  | 4.700                   |
| 1981  | 5.800                   |
| 1986  | 7.400                   |
| 1991  | 9.300                   |
| 1996  | 11.200                  |
| 2001  | 13.100                  |

Cela signifie que d'ici 30 ans exactement, la population actuelle se sera multipliée par 3,5 et qu'elle serait toujours condamnée à vivre sur une superficie identique (26.338 km<sup>2</sup>), ce qui donnera une densité de 500 habitants par km<sup>2</sup> (y compris lacs et forêts).

On peut difficilement imaginer un tel peuplement sur un territoire aussi exigu. Ces chiffres peuvent être modifiés par la diminution significative de la fécondité grâce à l'introduction du planning familial (toute augmentation de la mortalité étant à exclure), car nous avons vu que la composante essentielle de l'accroissement était la fécondité du pays.

Cette mesure, bien entendu, serait vouée à l'échec s'il n'y avait pas croissance de l'économie par le biais de l'augmentation d'investissements économiques et de l'augmentation significative et désintéressée de l'aide internationale, les migrations internationales par le biais des modifications politico-économiques peuvent intervenir du Centre Est-Africain.

Parmi les conséquences d'une telle situation démographique résultant de la croissance effrénée de la population nous avons noté la perturbation du système économique, la faible capacité d'investissement (tous les investissements n'étant que démographiques, ce qui enlève au pays toute possibilité de croissance économique puisque les investissements économiques n'existent pratiquement pas).

Nous pourrions ajouter comme conséquence de cela la baisse et la dégradation générale, et aussi rapide que l'accroissement de la population, du niveau de vie des populations urbaines et rurales, la perturbation du système social (appartenance et aggrégation des "fleurs sociales").

## S. NIYIBIZI

(1) Voir diverses précisions sur ces périodes dans : S. NIYIBIZI, Les facteurs d'accroissement de la population du Rwanda, Montréal, 1969, chap. I et II.

- (2) V. NEESEN, "Quelques données démographiques sur la Population du R.U.", in *Zaire* 1953, vol. 10, pp. 1011 à 1025.
- (3) Enquête de 1970, données non publiées.



**Vous connaissez DIALOGUE . . .**

**DIALOGUE vous plaît . . .**

**alors, faites connaître DIALOGUE**

**à vos amis**

DIALOGUE paraît tous les deux mois. Conditions d'abonnements sur la couverture. DIALOGUE B.P. 572 Kigali

